



Rapport d'activité

2023

**Union départementale des
associations familiales du Loiret**

ÉDITORIAL

Le mot du Président

Nous avons évolué, cette année encore, dans un contexte économique marqué par une inflation forte. Ainsi, nos 80 représentants familiaux ont été en première ligne pour faire entendre les difficultés des 190 000 familles Loirétaines dans la centaine d'instances où l'Udaf siège. Je les en remercie, de même que nos salariés qui ont eu à accompagner les milliers de bénéficiaires de nos services.

« L'Union fait la force », c'est pourquoi, avec les administrateurs, nous avons souhaité inscrire 2023 dans le développement des liens avec nos membres. Suite à la crise sanitaire, qui nous a renvoyés chacun à nos urgences, et nous a éloignés les uns des autres, il nous est apparu indispensable de resserrer les liens pour affronter les défis à venir.

Ce travail s'est initié dans la réécriture de notre projet associatif. Une équipe de bénévoles et de salariés volontaires, accompagnée par Monsieur Renard de chantier MOBEELE (délégué par le dispositif local d'accompagnement), s'est concertée pour préparer cet avenir. Car c'est ensemble et en synergie, que nous créerons la dynamique propice à un développement réciproque.

Robert BONSERGENT

Président de l'Udaf du Loiret

Le mot du Directeur Général

Depuis plus de deux ans, le secteur du médico-social fait face à une véritable crise des vocations, rendue visible par la crise sanitaire et alimentée par des salaires bas et des conditions de travail difficiles. De nombreux salariés ont quitté et délaissé nos structures et le nombre de candidats est en forte régression dans les centres de formation dédiés à notre secteur.

L'Udaf du Loiret n'est pas épargnée par ce phénomène. De nombreux départs et des vacances de poste pour des périodes indéterminées ont entraîné une dégradation des conditions de travail pour les équipes restantes. Je salue ici leur engagement sans faille et leur volonté de toujours faire passer le bien-être des usagers en priorité.

Les missions que nous menons auprès des plus vulnérables et de l'ensemble des familles font de nous des artisans du lien et de la cohésion sociale. Nos métiers portent ces valeurs de solidarité que nous défendons tous avec force et fierté. C'est pourquoi ensemble, nous continuerons à dépasser ces difficultés et les autres défis qui nous attendent déjà au sein de notre organisation.

Brice BARTHEROTE

Directeur général de l'Udaf du Loiret

SOMMAIRE

L'UDAF DU LOIRET	●..	4
L'INSTITUTION FAMILIALE	●..	6
LES ASSOCIATIONS MEMBRES	●..	10
LA RÉPARTITION DU FONDS SPÉCIAL	●..	12
LA REPRÉSENTATION FAMILIALE	●..	14
L'ORGANIGRAMME DES SERVICES	●..	16
SERVICES SUPPORTS	●..	18
PÔLE PJM	●..	22
PÔLE ASEB	●..	28



L'UDAF DU LOIRET

L'Udaf du Loiret est une association Loi 1901, reconnue d'utilité publique, qui a pour mission principale de **représenter l'ensemble des familles Loirétaines**, conformément à l'ordonnance du 3 mars 1945 instituant l'Unaf et les Udaf.

L'article L.211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, confère aux Udaf les missions suivantes :

Donner son avis aux Pouvoirs Publics

et proposer les mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles

Exercer devant toutes les juridictions l'action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts des familles

Gérer tout service d'intérêt familial

dont les Pouvoirs Publics estimerait devoir lui confier la charge

Représenter officiellement l'ensemble des familles du Département et notamment, désigner ou proposer les délégués des familles aux divers Conseils, Assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, le Département, la Commune

Ainsi, Unaf-Udaf-Uraf accomplissent
4 missions au service des familles :



**PORTE-PAROLE
DES FAMILLES**



**EXPERT DE
LEURS RÉALITÉS
DE VIE**



**SERVICES AUX
FAMILLES**



**ANIMATEUR
ASSOCIATIF**

LA VIE DES INSTANCES

L'Assemblée Générale

L'Assemblée générale ordinaire de l'Udaf du Loiret s'est tenue le Mercredi 28 juin 2023 à la salle François Villon de Fleury Les Aubrais.

42 associations étaient présentes ou représentées, soit près de **50%** des associations adhérentes actives au 31 décembre 2022.

Madame **Guylène BORGNE**, Adjointe en charge des solidarités et du lien intergénérationnel à la mairie de Fleury Les Aubrais, est intervenue pour présenter la commune et ses actions en faveur des familles.

Madame **Marie-Agnès COURROY**, conseillère départementale, a pris la parole pour rappeler le rôle essentiel de l'Udaf du Loiret sur le Département et saluer le travail mené au quotidien par les salariés et les bénévoles de l'association.

Monsieur **Jean-Pierre ROMELARD** a présenté l'Association Départementale de la Famille des Cheminots du Loiret (ADFCL 45). Le mouvement de la famille des Cheminots a été créé pendant la guerre en 1942 et a fêté ses 80 ans en 2022.

Monsieur **Robert BONSERGENT** a remis la médaille du travail à une salariée pour ses années de services. Les 2 autres récipiendaires n'ont pas pu être présentes.

Le Bureau et le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration administre l'UDAF du Loiret.
Les membres du Bureau préparent les décisions et proposent les orientations.

Membres du Bureau

Président :
Robert BONSERGENT (Elu)

Vice-Présidents :
Didier GLORET (Elu)
Marie-Odile PELLE - PRINTANIER (Désignée)

Trésorier :
Jacques DE COINTET (Elu)
Trésorière adjointe :
Elisabeth GUYOT (Elue)

Secrétaire :
Odile COMBE-LABOISSIERE (Elue)
Secrétaire adjoint :
Johann HAUDRY-CHARREAU (Désigné)

Membre assesseur :
Marie-Thérèse PINCELOUP (Elue)

Membres du Conseil

Régis BARRAULT (Désigné)
Antoinette BERNABE (Désignée)
Arnaud BERTRAND (Elu)
Marie-Paule BOULET (Elue)
Hubert COUDERT (Désigné)
Amélie DE BAUDUS (Elue)
Elisabeth DEMEULEMEESTER (Elue)
Sandrine GERARD (Désignée)
Régine GUERIN (Elue)
Véronique LITANDA LE MAREC (Désignée)
Marinette MARCHIN (Désignée)
Huguette PAPIAU (Elue)
Claudine PINAGOT (Désignée)
Christine PRIZAC (Elue)
Jean-Pierre ROMELARD (Elu)
Raymonde TESSIER (Désignée)

EN 2023 :

8

RÉUNIONS DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

10

RÉUNIONS DES MEMBRES
DU BUREAU

Commission de contrôle

Les membres de la commission se sont retrouvés à deux reprises pour la **gestion des listes d'adhérents** (étude des multi-appartenances et rapport pour l'Unaf)

Commission financière

En 2023, la **commission financière** a supervisé la tenue des comptes, préparé les budgets, présenté au Conseil d'Administration toutes les décisions et orientations financières et préparé le rapport financier pour l'assemblée générale.

Commission thématique Médaille de l'Enfance et des familles

7 dossiers ont été reçus et étudiés pour l'année 2023. Après rencontres des familles, les membres de la commission se sont réunis le mardi 05 mai 2023 pour finaliser l'instruction des 7 dossiers reçus avant transmission en Préfecture. Tous les dossiers ont reçu un avis favorable de Madame La Préfète du Loiret.

Groupe de travail « Projet associatif »

L'Udaf 45 a fait appel au soutien de BGE Loiret au titre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) pour la révision de son projet associatif. Un groupe de travail a été mis en place et après plusieurs rencontres, le projet associatif 2024-2028 est en cours de finalisation.

L'INSTANCE RÉGIONALE



20 représentations régionales
13 représentants familiaux
+ de 1500 heures de bénévolat



Observatoire régional de santé, comité régional de l'habitat et de l'hébergement, comité opérationnel Educfi, CRESS, LMA, CREAI...

Participation à la diffusion des résultats régionaux du dernier Observatoire des familles



Concilier vie familiale et vie professionnelle

Un équilibre difficile pour les parents

Coordination régionale

- Dispositifs régionaux "Cap'Asso" et "Programme de formation des dirigeants bénévoles"
- Groupes de travail régionaux "PJM", "MJAGBF", "Vie associative" et "Points Conseil Budget"

Temps forts 2023 coorganisés avec l'Unaf et les Udaf de la région

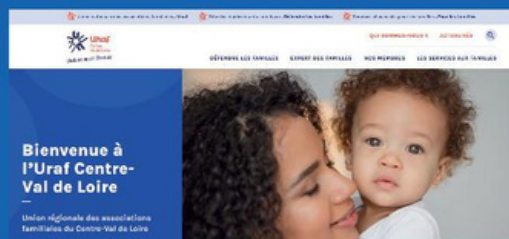
Rencontre régionale pour le développement associatif

Conférence régionale des mouvements familiaux

Journée d'échanges avec Anne Caron-Dégli et Fabrice Gzil autour des repères pour une réflexion éthique des mandataires judiciaires à la protection des majeurs

Formation "les délégations et le document unique de délégation"

Nouveau site Internet



Réseau Unaf-Udaf-Unaf

- Participation au groupe de travail national "outils de la représentation"
- Participation aux Conseils des Régions du 30 mars et du 16 novembre
- Participation aux rencontres Présidents-Directeurs du 25 mars et du 25 novembre
- Participation au groupe de travail des permanents Unaf

Réunions institutionnelles

- Conseil d'administration le 17 mars 2023
- Conseil d'administration le 2 mai 2023
- Assemblée générale ordinaire le 25 mai 2023
- Conseil d'administration le 18 octobre 2023
- Conseil d'administration le 12 décembre 2023

18 administrateurs
+ de 400 heures de bénévolat

L'INSTANCE NATIONALE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



L'Assemblée générale de l'Unaf s'est tenue les 17 et 18 juin 2023 à Angers, sous la présidence de Marie-Andrée Blanc. Cette rencontre a réuni plus de 500 responsables des unions d'associations familiales, représentants familiaux et membres d'associations familiales venus de Métropole et d'Outre-Mer.

Marquée par la venue de Jean-Christophe Combe, ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, le thème de cette Assemblée générale était *"Entre individualisme et solidarité : le couple en question"*.



RENCONTRES ANNUELLES DES PRÉSIDENTS ET DIRECTEURS

Les 25 et 26 mars 2023, le président et le directeur ont participé à la rencontre annuelle du réseau organisée à Amiens. Cette rencontre a réuni plus de 200 participants.

Le samedi 25 novembre 2023, le président et le directeur ont participé la rencontre nationale organisée à Paris. 250 personnes étaient présentes pour cette rencontre qui a permis, pour la Présidente de l'Unaf, Marie-Andrée Blanc et la Directrice Générale, Guillemette Leneveu, de faire un point d'actualité sur la politique familiale et sur les services et actions menés en réseau. Sont intervenues, Anne Morvan-Paris, sous-directrice enfance et famille à la DGCS et Anne Devreese, présidente du Conseil National de la Protection de l'enfance.

LES ASSOCIATIONS MEMBRES

En 2023, il est noté une légère augmentation du nombre d'adhérents et de suffrages par rapport à l'année précédente. (5360 contre 5316 en 2022)

L'Udaf du Loiret est composée de :

21 MOUVEMENTS FAMILIAUX

9 MEMBRES ASSOCIÉS

84 ASSOCIATIONS FAMILIALES

5 360 FAMILLES ADHÉRENTES

MOUVEMENTS À RECRUTEMENT GÉNÉRAL



- Association Familiale protestante Siloé 45

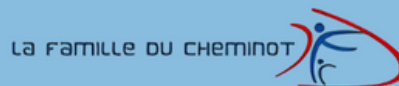
ASSOCIATIONS NON FÉDÉRÉES UDAF 45

- Association familiale de Marcilly en Villette
- Association familiale d'Olivet
- Association familiale d'Orléans
- Association familiale de Saran
- Association familiale de St Hilaire St Mesmin
- Association familiale de St Jean Le Blanc



MOUVEMENTS À RECRUTEMENT SPÉCIFIQUE

ÉDUCATIFS ET PROFESSIONNELS :



SOCIAUX :



FAMILLES MONOPARENTALES :



FAMILLES HOMOPARENTALES :



LA RÉPARTITION DU FONDS SPÉCIAL

Attribution du Fonds Spécial à l'UDAF du Loiret (part I)	166 055,22 €
Attribution de 10 % du Fonds Spécial de la 1 ^{ère} part A répartir entre les Fédérations et les Associations	16 605,52 €
Fédérations	4 981,65 €
10% pour la Fédération des Familles Rurales	1 660,55 €
10% pour le Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques	1 660,55 €
10% pour la fédération des Maisons Familiales Rurales	1 660,55 €
Associations	11 623,87 €
Adhérents déclarés pour l'année 2023 : (d'après la liste au 31 décembre 2022)	5316
Montant attribué par adhérent	≈ 2.19 € (2.186582 €)

Nom de l'association	Nombre d'adhérents	Montant alloué
ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE SILOE 45	25	54,66 €
ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE D'ORLEANS	147	321,43 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNNE - Agglo Est	69	150,87 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNNE - Agglo Nord	88	192,42 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNNE - Agglo Ouest	83	181,49 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNNE - Agglo Sud	148	323,61 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNNE - Beauce et Mauve	75	163,99 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNNE - Beauce Loirétaine	100	218,66 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNNE - Forêt d'Orléans	58	126,82 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNNE - Malesherbes	73	159,62 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNNE - Orléanaise	25	54,66 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNNE - Pithiverais	116	253,64 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNNE - Val d'Or et Sullias	58	126,82 €
ASSOCIATION FAMILIALE D'INGRE	44	96,21 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES ARDON	24	52,48 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES ASCHERES LE MARCHE-OISON	55	120,26 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES BACCON	30	65,60 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES BEAULIEU SUR LOIRE	61	133,38 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES BOIGNY SUR BIONNE	27	59,04 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES BRAY ST AIGNAN	54	118,08 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES CHAINGY	83	181,49 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES CHARSONVILLE	29	63,41 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES COULLONS	13	28,43 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES CROTTES EN PITHIVERAIS	11	24,05 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES DAMPIERRE EN BURLY	76	166,18 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES EPIEDS EN BEAUCE	65	142,13 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES GIDY	54	118,08 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES HUISSEAU/COULMIERS/ROZIERES	35	76,53 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES JARGEAU-ST-DENIS	17	37,17 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES LAILLY EN VAL	30	65,60 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES LES BORDES	34	74,34 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES LOURY-CHILLEURS	85	185,86 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES MARDIE	22	48,10 €

Nom de l'association	Nombre d'adhérents	Montant alloué
ASSOCIATION FAMILLES RURALES MARIGNY LES USAGES	66	144,31 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES MEUNG SUR LOIRE	41	89,65 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES NANCRAV SUR RIMARDE	27	59,04 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES NEUVILLE AUX BOIS	39	85,28 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES ORMES	20	43,73 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES OUTARVILLE	3	6,56 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES OUZOUEUR SUR LOIRE	7	15,31 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES PATAY	35	76,53 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES REBRECHIEU	10	21,87 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SANDILLON	33	72,16 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES ST AY	32	69,97 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES ST CYR EN VAL	60	131,19 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES ST DENIS EN VAL	70	153,06 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES ST PERAVY LA COLOMBE	70	153,06 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES TRAINOU	7	15,31 €
ASSOCIATION FAMILLES DE FRANCE LA CHAPELLE ST MESMIN	32	69,97 €
ASSOCIATION FAMILLES DE FRANCE SAINT JEAN DE LA RUELL -	23	50,29 €
MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION DU PITHIVERAIS	167	365,16 €
MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION FEROLLES	156	341,11 €
MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION-GIEN	175	382,65 €
MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION-STE GENEVIEVE	188	411,08 €
MAISON FAMILIALE RURALE DE L'ORLEANAIS	109	238,34 €
MAISON FAMILIALE RURALE EDUCATION ORIENTATION CHAINGY	136	297,38 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE LA FAMILLE DU CHEMINOT DU LOIRET	74	161,81 €
ADMR DU GIENNOIS	7	15,31 €
ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE BOU - CHECY - MARDIE	61	133,38 €
ADMR DU MONTARGOIS	6	13,12 €
ADMR DU PITHIVERAIS	4	8,75 €
ADMR LOIRE BEAUCE	2	4,37 €
ADMR ORLEANS VAL DE LOIRE	3	6,56 €
ADMR OUTARVILLE	2	4,37 €
ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE ORLEANS	66	144,31 €
ADMR VAL FORÊT	6	13,12 €
ADMR VAL SOLOGNE	2	4,37 €
ADAPEI DU LOIRET	17	37,17 €
ENFANCE ET FAMILLE D'ADOPTION	40	87,46 €
UNAFAM	261	570,70 €
JUMEAUX ET PLUS	66	144,31 €
ASSOCIATION APF FRANCE HANDICAP DD 45	66	144,31 €
JONATHAN PIERRES VIVANTES - ANTENNE DU LOIRET	36	78,72 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE CONJOINTS SURVIVANTS	98	214,29 €
ASSOCIATION DES PARENTS ET FUTURS PARENTS GAYS ET LESBIENS	8	17,49 €
ASSOCIATION FAMILIALE D'ORLEANS	23	50,29 €
ASSOCIATION PARRAINONS 45	26	56,85 €
ASSOCIATION FAMILIALE D'OLIVET	75	163,99 €
ASSOCIATION FAMILIALE DE GIEN	225	491,98 €
ASSOCIATION FAMILIALE DE MARCILLY	151	330,17 €
ASSOCIATION FAMILIALE DE SAINT JEAN LE BLANC	60	131,19 €
ASSOCIATION FAMILIALE DE SARAN	15	32,80 €
ASSOCIATION FAMILIALE DE ST HILAIRE ST MESMIN	58	126,82 €
BEAUCE VAL SERVICES -ASSOCIATION DU MAINTIEN A DOMICILE	417	911,80 €

LA REPRÉSENTATION DES FAMILLES

En 2023, près de **80 représentants bénévoles**, désignés par l'UDAF pour être les "porte-paroles" des familles, ont exercé leurs mandats de représentation auprès **des 110 instances départementales**.

+ DE **1 500 HEURES**
DE BÉNÉVOLAT



Grâce au soutien du **Fonds pour le Développement de la Vie Associative** (FDVA) et la Région Centre Val de Loire, des formations sont proposées à l'ensemble des représentants familiaux



Le 5 décembre 2023 a eu lieu le premier **café des représentants familiaux**, avec des temps d'échanges conviviaux autour de la représentation des familles

PROTECTION SOCIALE/SANTÉ

- Comités des Usagers (CDU) dans 13 établissements de santé
- Conseil de surveillance dans 4 établissements publics de santé
- Commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social - Préfecture du Loiret
- Groupe d'Action Locale (GAL) - Pays Loire Beauce
- Conseil Territorial de Santé (CTS)
- Groupement Hospitalier de Territoire



C.D.A.P.H

COHÉSION SOCIALE

- Commission d'aide juridictionnelle de Montargis
- Commission d'aide juridictionnelle - Tribunal de Montargis
- Comité consultatif des services publics locaux Orléans Métropole et Olivet (CCSPL)
- Comité d'usagers des particuliers de l'administration fiscale
- Comité local des usagers - Préfecture du Loiret
- GEM Les Maillons – Association PLEYADES

FAMILLE/ENFANCE/PARENTALITÉ

- Commission attribution place en crèche- Ville d'Orléans
- Commission d'agrément pour l'adoption
- Commission départementale des services aux familles
- Conseil de famille des Pupilles de l'Etat
- Contrat de prévention et de sécurité Montargis
- Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE)



DIVERS

Participation au jury d'examen des diplômes des métiers du secteur funéraire

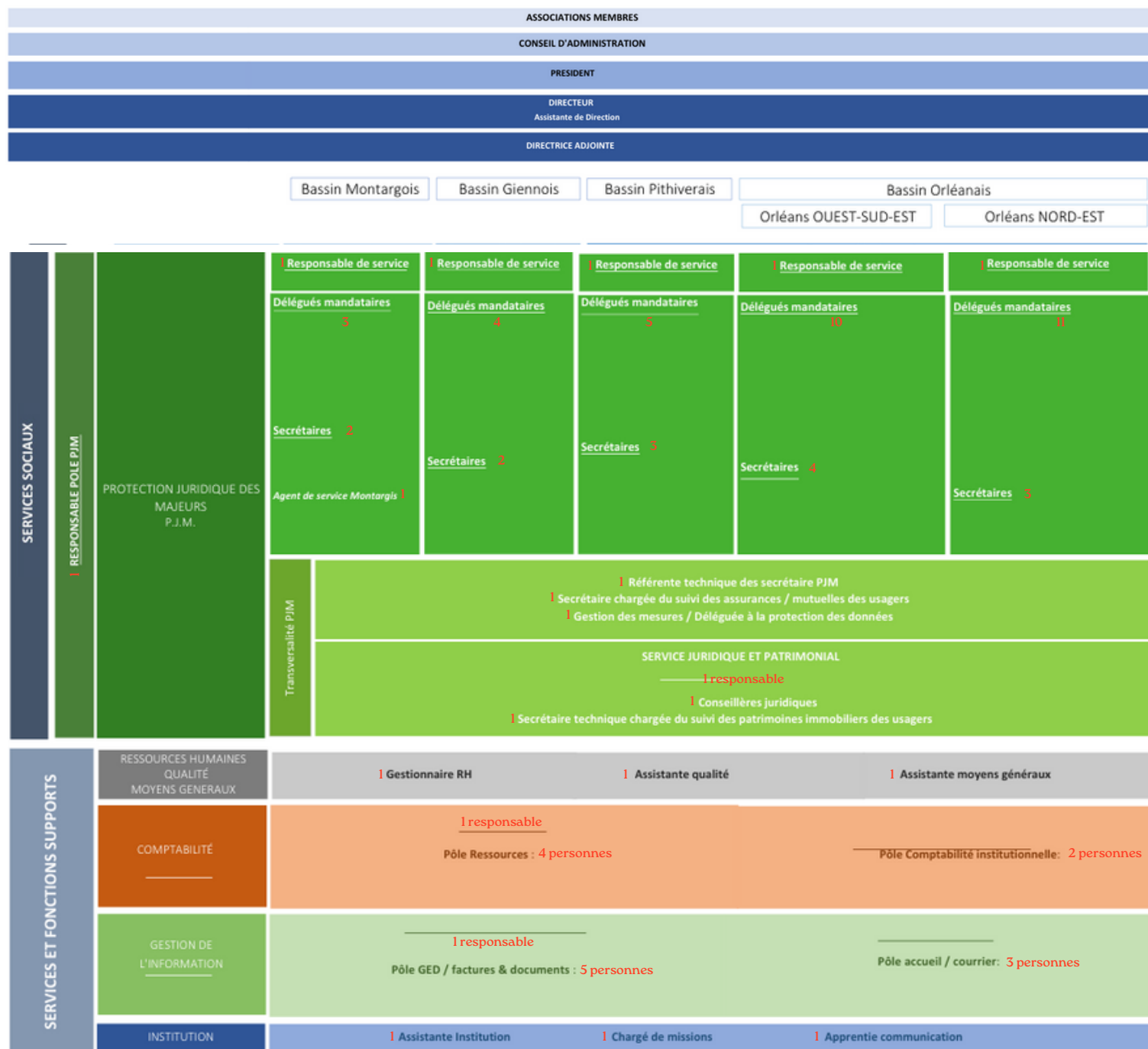
LOGEMENT ET BUDGET FAMILIAL

- Commission départementale d'examen des situations de surendettement
- Commission Coordination Actions Prévention Expulsions locatives (CCAPEX)
- Commissions de Conciliation des Expulsions Locatives (CCEL)
- Commission de médiation (Loi DALO)
- Commission Locale de l'Amélioration de l'Habitat Orléans Métropole - (CLAH)
- Conférence Intercommunale du Logement (CIL) - CC Val de Sully, Giennois et Montargois
- Commission d'Attribution au logement

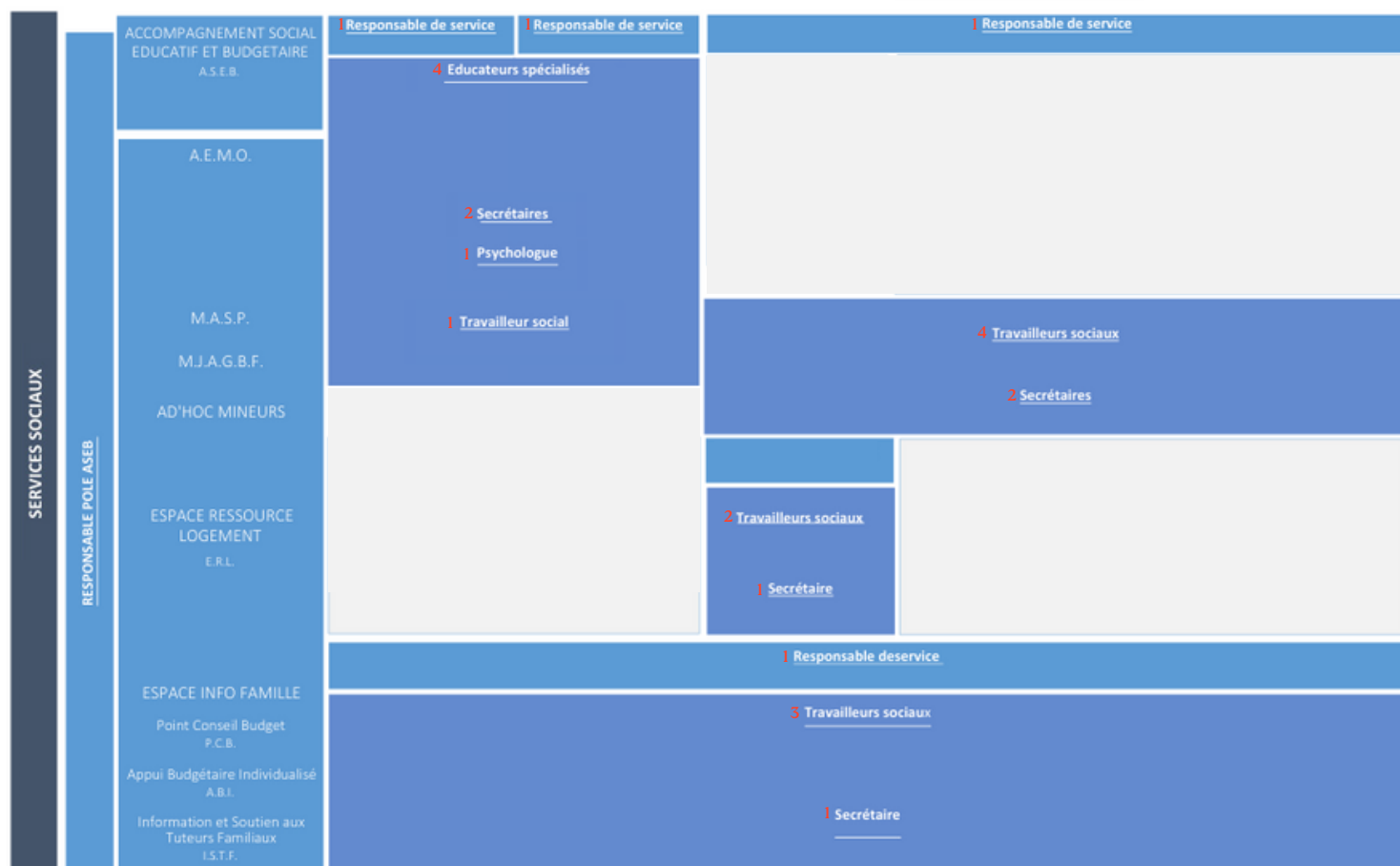
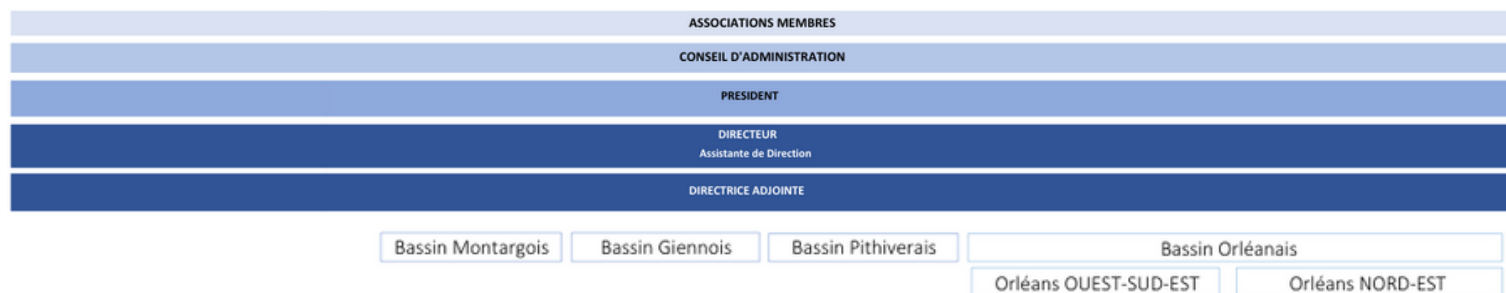


ORGANIGRAMME TERRITORIALISÉ DES SERVICES

ORGANIGRAMME TERRITORIALISÉ DES SERVICES



ORGANIGRAMME TERRITORIALISÉ DES SERVICES



SERVICES SUPPORTS RESSOURCES HUMAINES

Le service « **Ressources humaines** » a la charge de gérer les dossiers administratifs du personnel, de participer au recrutement des salariés et de mettre en place la politique sociale de l'Udaf.

GESTION ADMINISTRATIVE d'un flux constant de **125** personnes environ

DIFFUSION de **46** offres d'emploi

RECRUTEMENT :



**Sortie de 13
personnes en
CDI**

**Accueil au sein
des services de
4 stagiaires**

**1 STAV services,
2 CNC MJPM
1 BTS ESF**

MOYENS GÉNÉRAUX

Le service « **Moyens Généraux** » gère l'ensemble des moyens matériels nécessaires aux salariés et aux bénévoles pour accomplir leur travail. Cela va de la gestion des locaux à la gestion de la flotte automobile en passant par l'économat ou l'archivage.



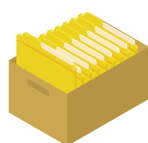
FLOTTE AUTOMOBILE

Restitution des 22 CLIO et la livraison des 22 DACIA
Nouveau contrat flotte assurance MATMUT
Châlette a fait 59 % du kilométrage requis
Gien + 14.57 %
Pithiviers 90 %
Orléans + 31.41 %



COURRIER

Baisse de 21 % des plis envoyés et de 18 % des coûts.
Remplacement de l'ouvre-lettre automatique
Remplacement de la machine à affranchir



ARCHIVAGE

Participation à la formation aux Archives Départementales pour préparer les futurs versements d'archives
Opération avec RESPIRE pour des opérations de destruction des documents clos/obsolètes stockés sur Orléans et Gien et avec visa des Archives Départementales.



SÉCURITÉ

38 extincteurs contrôlés par LUCAS SECURITE (hors Pithiviers fait par Mairie).
Vérifications annuelles électriques faites par SOCOTEC
Mise à jour du guide Evacuation (exercice d'évacuation réalisé en juin).



FOURNITURES BUREAUTIQUES

Face aux ruptures des fournisseurs historiques, ajout d'un nouveau : LACOSTE DACTYL



MOBILIER

Remplacement de 2 sièges de bureau
remplacement de 21 accoudoirs



MAINTENANCE

Site d'Orléans : Remise en conformité de l'ascenseur et programmation des opérations futures de mise à niveau.
Site de Châlette sur Loing : en lien avec VALLOIRE, préparation des futurs travaux d'accessibilité
Site AEMO de Montargis « AEMO » : travail de désencombrement

COMPTABILITÉ

Le service « **Comptabilité** » assure deux missions. La comptabilité générale qui traite des opérations passées au nom de l'institution et la comptabilité des personnes protégées qui se rapporte aux mouvements financiers générés dans le cadre de mesures de protection exercées par le pôle PJM ou par le service MJAGBF.

• PÔLE « COMPTABILITÉ INSTITUTIONNELLE »

Traitement de



• PÔLE « FONDS GÉRÉS »



Encaissement de 898 chèques



Emission de 1 194 chèques



Réalisation de 185 780 virements aux tiers



Retraitement de 356 opérations rejetées par les établissements bancaires



Saisie de 4 702 relevés de comptes bancaires, de placement et de patrimoine (soit 392 relevés saisis par mois)



« Rattrapage » CRG PJM : saisie complémentaire de 697 dossiers

SERVICE GESTION DE L'INFORMATION

Le service **gestion de l'information** accomplit trois missions essentielles au fonctionnement des services de l'Udaf du Loiret : l'accueil du public, le traitement des flux entrants et sortants de courriers pour l'ensemble des services de l'Udaf et la gestion électronique des documents pour les services PJM et MJAGBF.



Gestion de l'attribution des véhicules de service et des cartes de Tram (74 cartes de tramway)



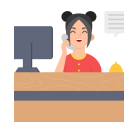
Etude et mise en place des projets fonctionnels métiers, mise en place de boîtes mails « usagers », mise en place d'un standard transversal entre chaque site de l'Udaf et formation du personnel du service sur la « gestion de l'agressivité à l'accueil »



Traitement des courriers
Près de 50 000 plis adressés



Réception et remise des cartes bancaires des usagers (**1 497 cartes reçues**)



Accueil physique des partenaires,
moyenne de **15 visiteurs et 200 appels par jour**



Gestion Electronique des Documents (numérisation, indexation, classement des documents de **62 853 documents et 54 285 factures**)



31 sessions de formation aux utilisateurs sur les applications métiers.
Appui et paramétrage (Progiciel Budget&Co avec le service ASBF)

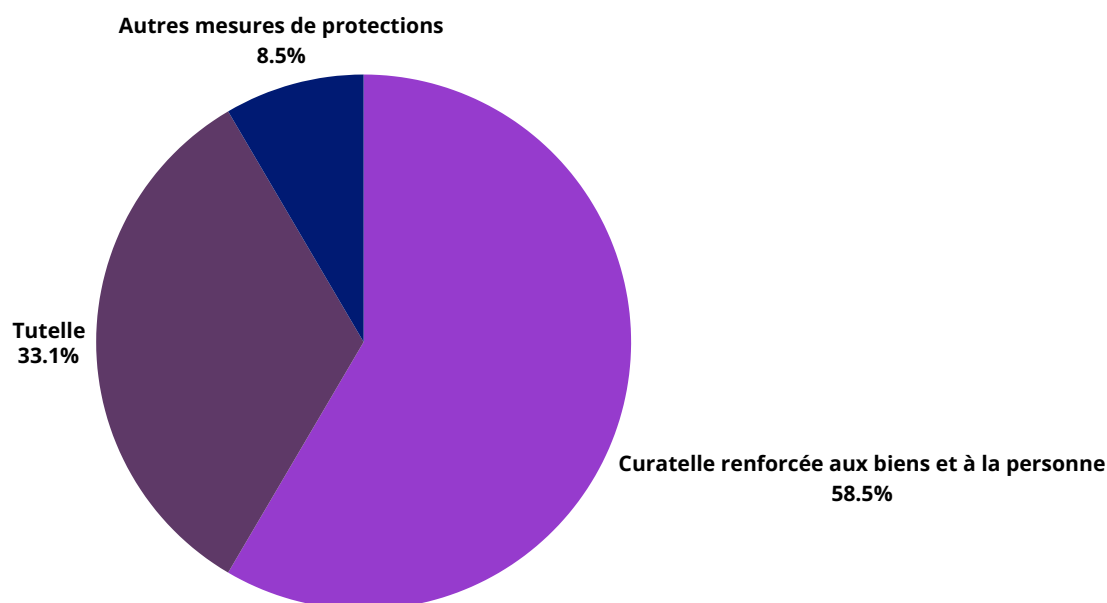
PÔLE PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

L'Udaf du Loiret est agréée comme **Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs** (S.M.J.P.M.). 5 équipes opèrent depuis quatre sites (Orléans, Pithiviers, Gien, Châlette-sur-Loing et Montargis) et couvrent l'ensemble du département. Ces services exercent des mesures de tutelles et de curatelles, des mandats spéciaux et des mesures accompagnement judiciaire.

QUI EST CONCERNÉ PAR LES MESURES DE PROTECTION JUDICIAIRE ?

La protection juridique s'adresse aux personnes majeurs ayant leurs facultés altérées par un accident, une maladie, un handicap ou la vieillesse, les rendant incapables de défendre leurs intérêts. Le Juge des contentieux de la protection peut alors décider d'une mesure de protection juridique.

Le nombre total de mesures exercées par notre service au **31 décembre 2023** est de **2058**.



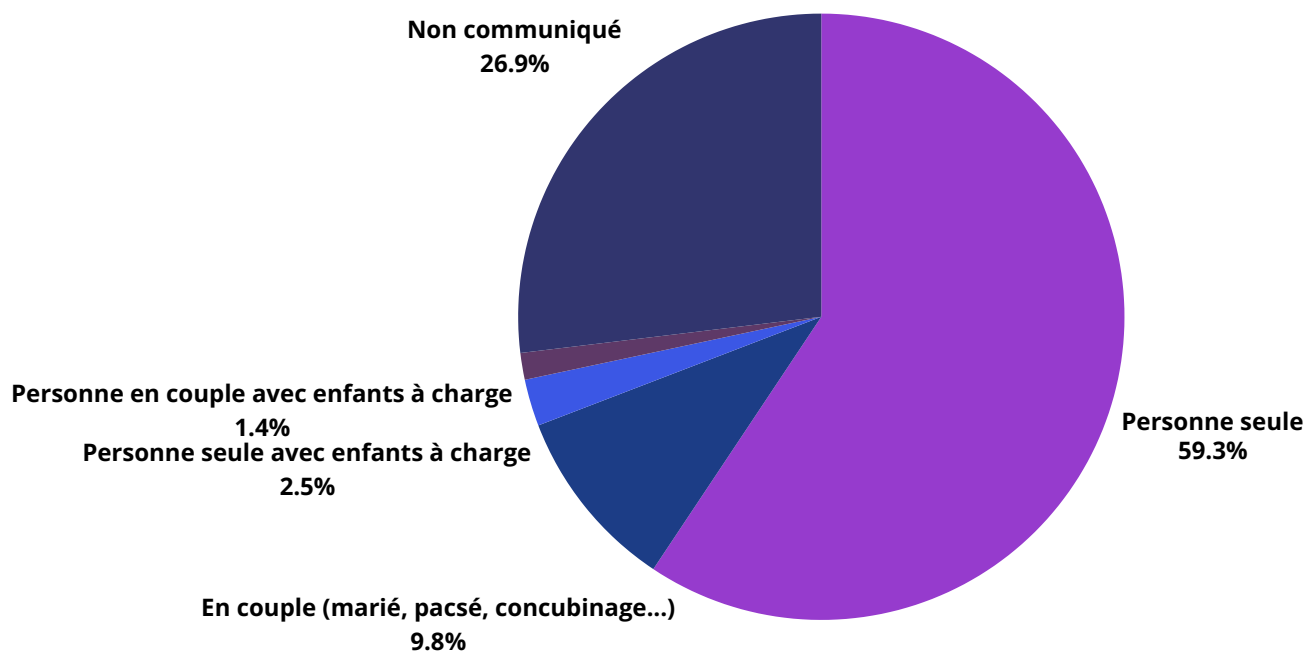
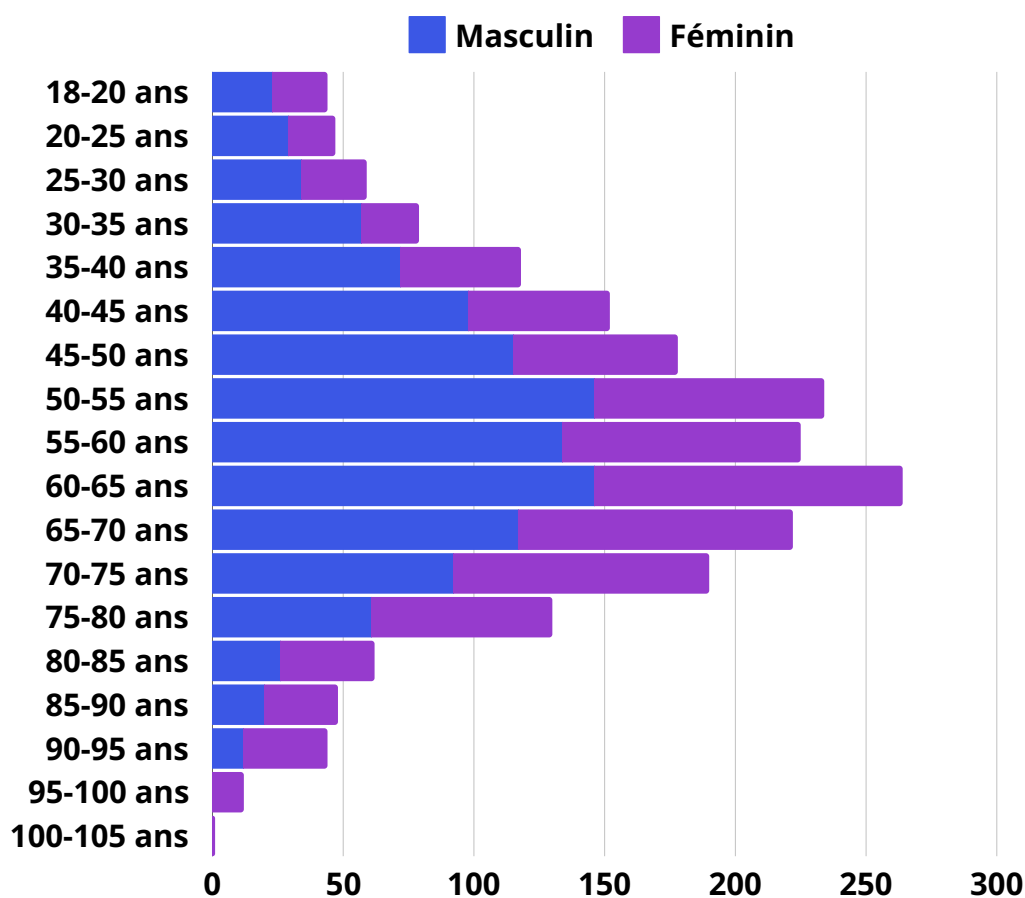
CONTACT AVEC LES MAJEURS	
1er rendez-vous	135
Contacts téléphoniques	5 008
Permanences téléphoniques	2 043
Rendez-vous à l'Udaf	1 301
Rendez-vous partenaires	899
Visites à domicile absence de l'utilisateur	32
Visites à domiciles	2 810
Visites aux biens (inventaire/expert)	34
Visites en établissement	870

**175 OUVERTURES ET
287 FERMETURES DE
MESURES**

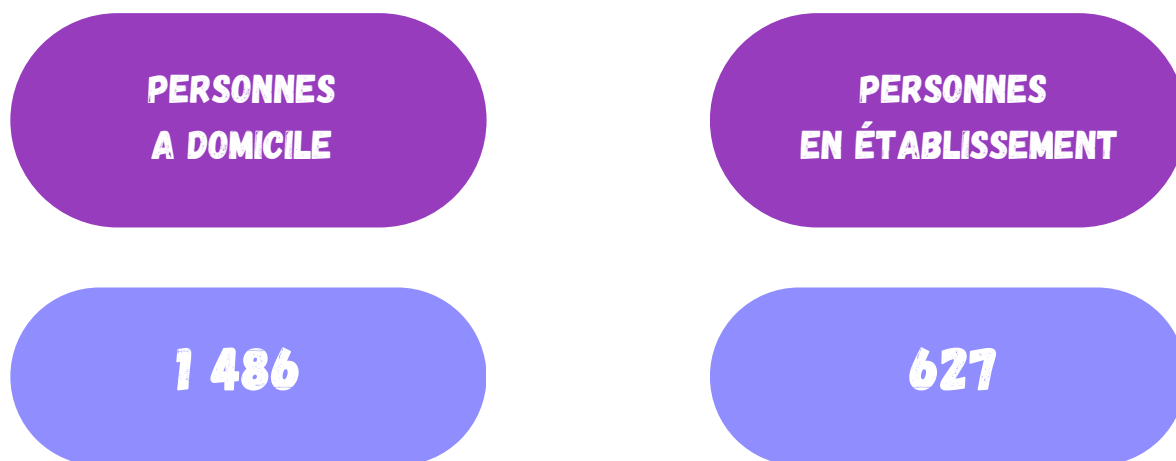
PARTENAIRES :



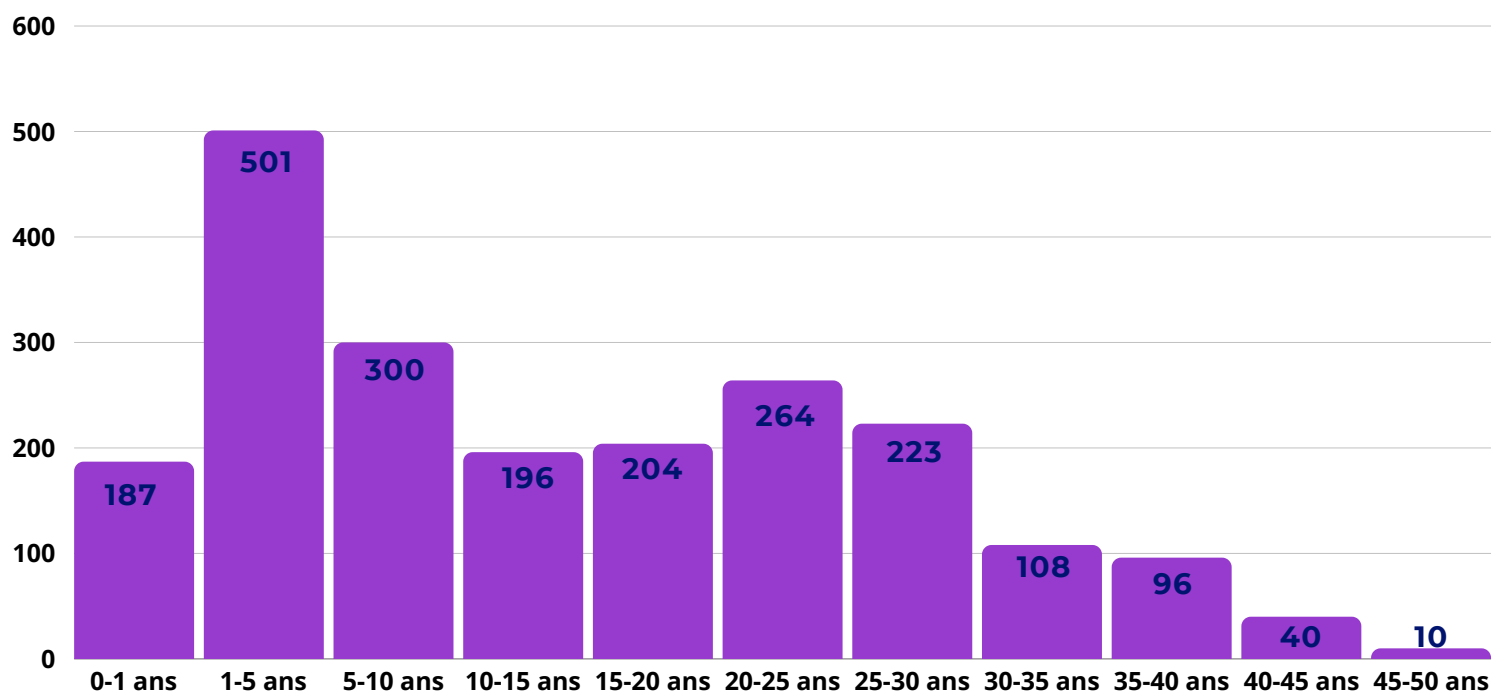
LES BÉNÉFICIAIRES



Répartition des mesures de protection :



Ancienneté des mesures de protection :



SERVICE JURIDIQUE ET TRANSVERSALITÉ PJM

Afin d'appuyer les cinq équipes, plusieurs professionnels spécialisés sont présents dans deux services supports qui leur sont dédiés.

Le service juridique intervient sur toutes les situations spécifiques qui peuvent ponctuer la vie des mesures (gestion patrimoniale, successions, etc.). Le service transversalité apporte son appui en assurant certains aspects particuliers des mesures (assurances, mutuelles, etc.) et il mène également des missions spécifiques (RGPD, etc.).

AFFAIRES EN COURS

730

NOUVELLES AFFAIRES

312

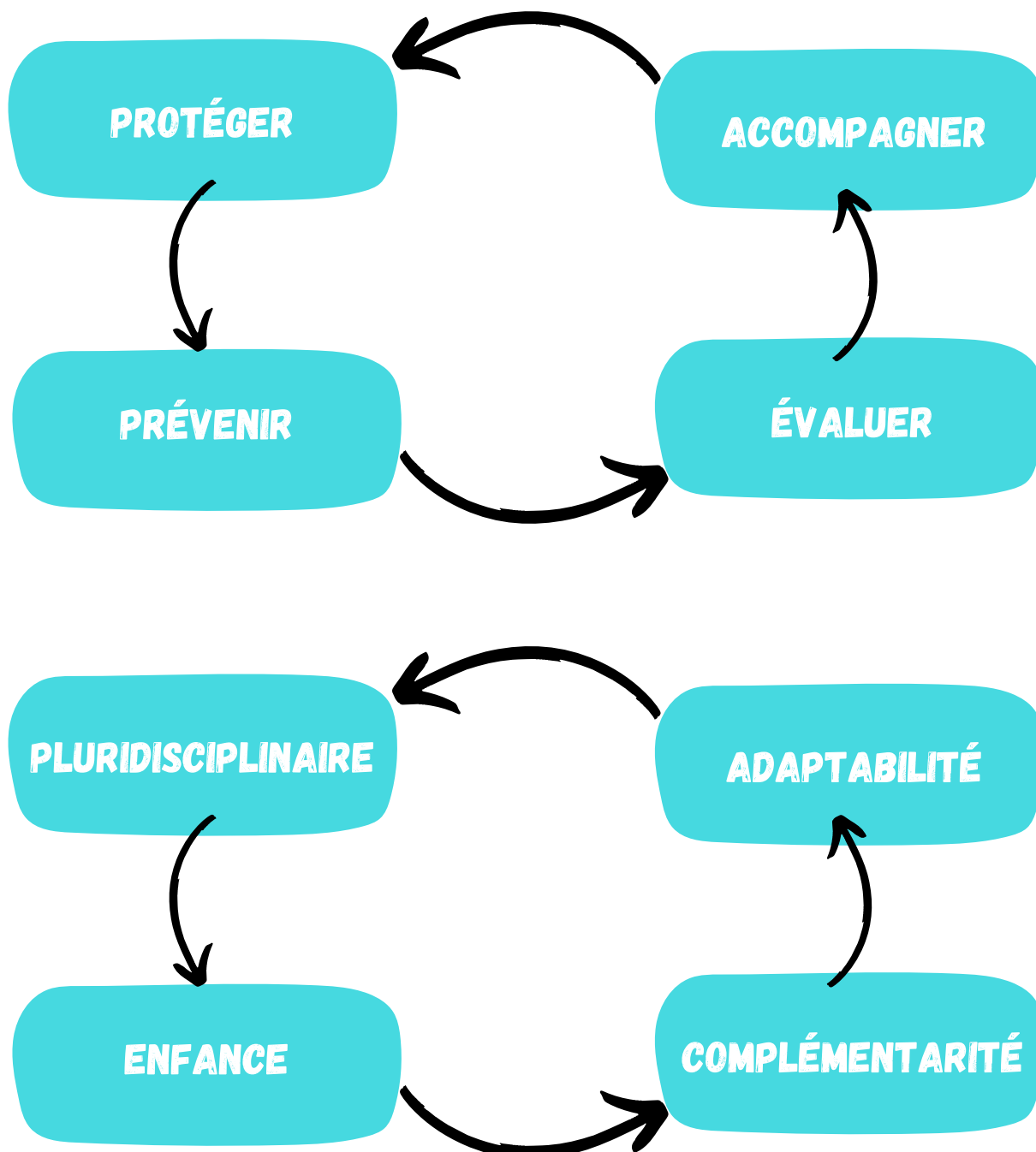
AFFAIRES CLÔTURÉES

386

Type d'affaires	
Gestion du patrimoine	194
Successions	182
Gestion immobilière	103
Affaires pénales	78
Contentieux du logement	31
Affaires diverses	44
Affaires civiles	23
Divorces et liquidation de communauté	20
Affaires devant le juge aux affaires familiales	16
Dettes	13
Surendettement	5
Affaires commerciales	6
Droit au travail	0
Contentieux de l'aide sociale	1
Affaires administratives	5
Mariage	1

PÔLE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, ÉDUCATIF ET BUDGÉTAIRE (ASEB)

Le Pôle ASEB propose différents services aux familles, de la mise en place de mesures relevant de la protection de l'enfance aux mesures administratives, ainsi que différents accompagnements (social, budgétaire...)



PROTECTION DE L'ENFANCE



Service action éducative en milieu ouvert



Service des mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial



Service administration ad'hoc pour les mineurs

ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE ET SOCIAL



Espace ressource logement (ERL)



Espace Info Familles (EIF)



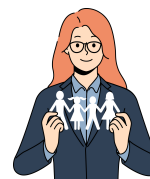
Point Conseil Budget (PCB)



Plateforme de microcrédit personnel (MCP)



Information et soutien aux tuteurs Familiaux (ISTF)



Service mesure d'accompagnement social Personnalisé renforcée (MASP 2)

SERVICE AEMO

Le service AEMO exerce des mesures judiciaires au bénéfice d'un ou de plusieurs enfants d'une même famille. Elle consiste en **l'intervention à domicile de travailleurs sociaux pour une durée variable** (de 6 mois à 2 ans). Les professionnels se répartissent sur les deux sites basés à Montargis et Gien pour intervenir en proximité des enfants et familles bénéficiaires, et selon la répartition suivante : 70% de l'activité sur le secteur de Montargis, 30% sur celui de Gien.

LA MESURE D'ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

Prononcée par le Juge des enfants à l'égard d'un mineur dans le cadre de la protection de l'enfance, elle vise à l'intervention d'un travailleur social (éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants ou assistant social) afin de supprimer la notion de danger par une action éducative directement dans la famille (dans le cas d'un danger latent), ou bien dans le cadre d'une protection hors famille (dans le cas d'un danger patent).



485 mineurs suivis



179 nouvelles mesures



161 mesures ont été renouvelées ou prorogées



182 mesures ont pris fin (62% levées pour atteinte des objectifs de l'ordonnance)



32 mesures exercées ont nécessité le placement des enfants accompagnés.



Sur les sorties de mesures, la durée moyenne d'accompagnement est de **14,3** mois

96 175
JOURNÉES RÉALISÉES

pour le Département
du Loiret

6 437
JOURNÉES EN DÉLÉGATION

de compétences des
autres départements

335

mineurs en moyenne accompagnés par mois (Autorisation de capacité médiane à 260 mesures, minimum 220, maximum 377 mesures)

VISITES MÉDIATISÉES

69

mineurs ont bénéficié de la mise en place de visites médiatisées

Plus de

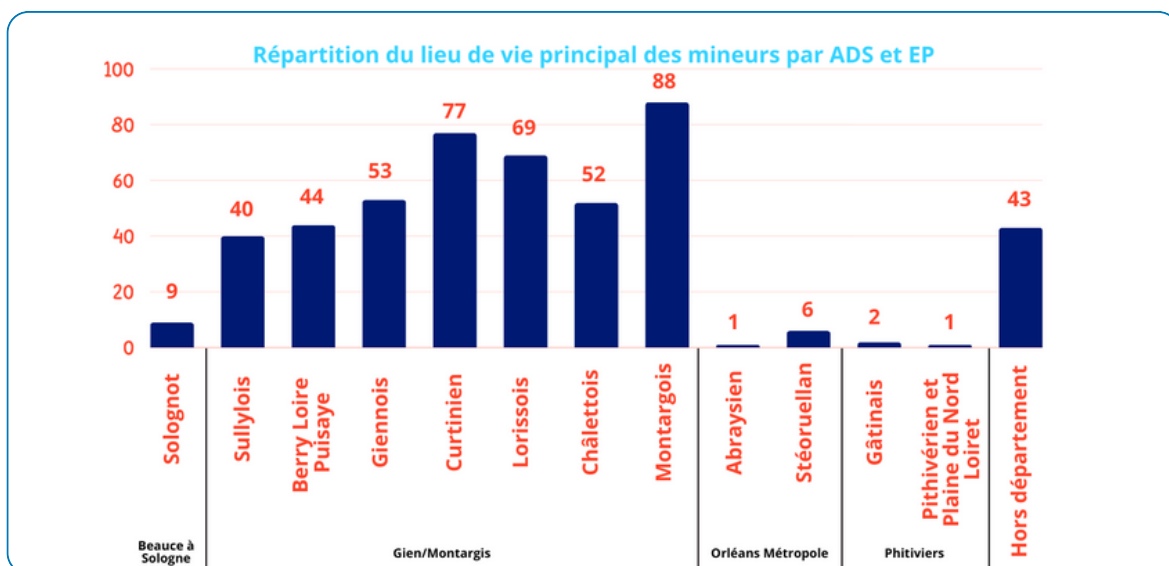
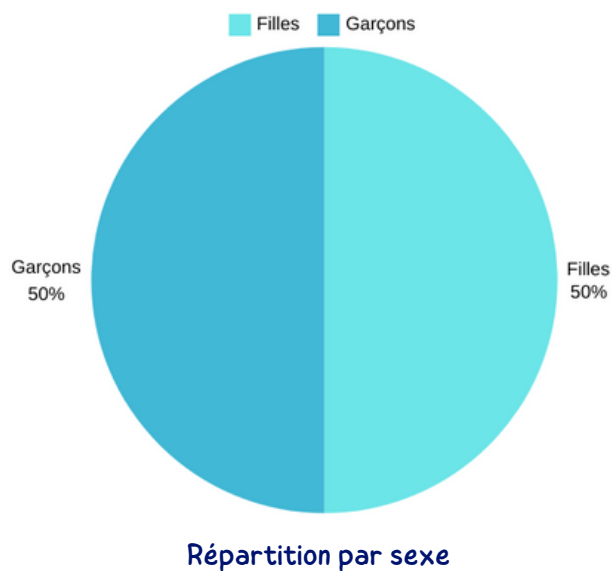
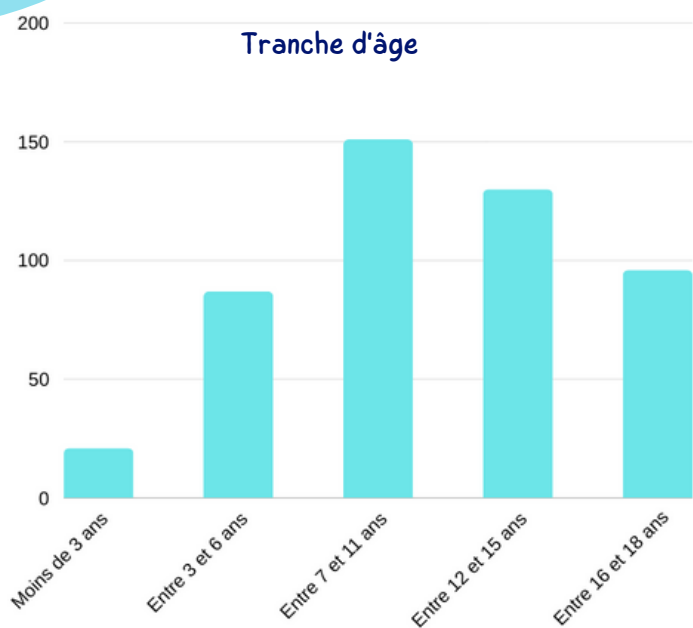
1 500

heures passées à organiser et réaliser les visites médiatisées (missions non prises en compte ni valorisées dans l'exercice des mesures et le financement alloué au service)

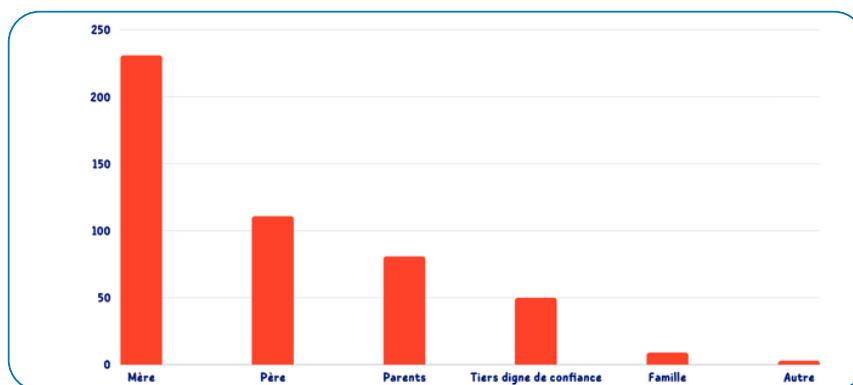
PARTENAIRES :



LES BÉNÉFICIAIRES



Lieux de vie principal des mineurs

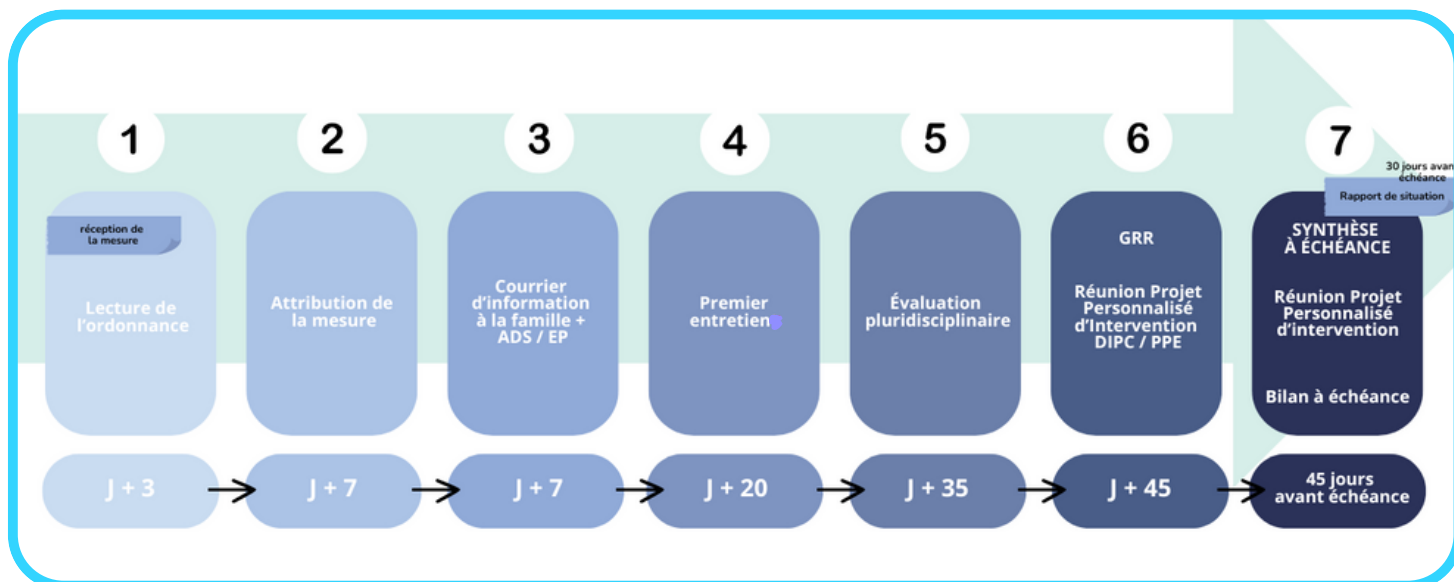


87% résident au domicile parental

13% des enfants accompagnés sont domiciliés chez des tiers

2% vivent dans la famille proche (grands-parents, oncles et tantes, frères et sœurs)

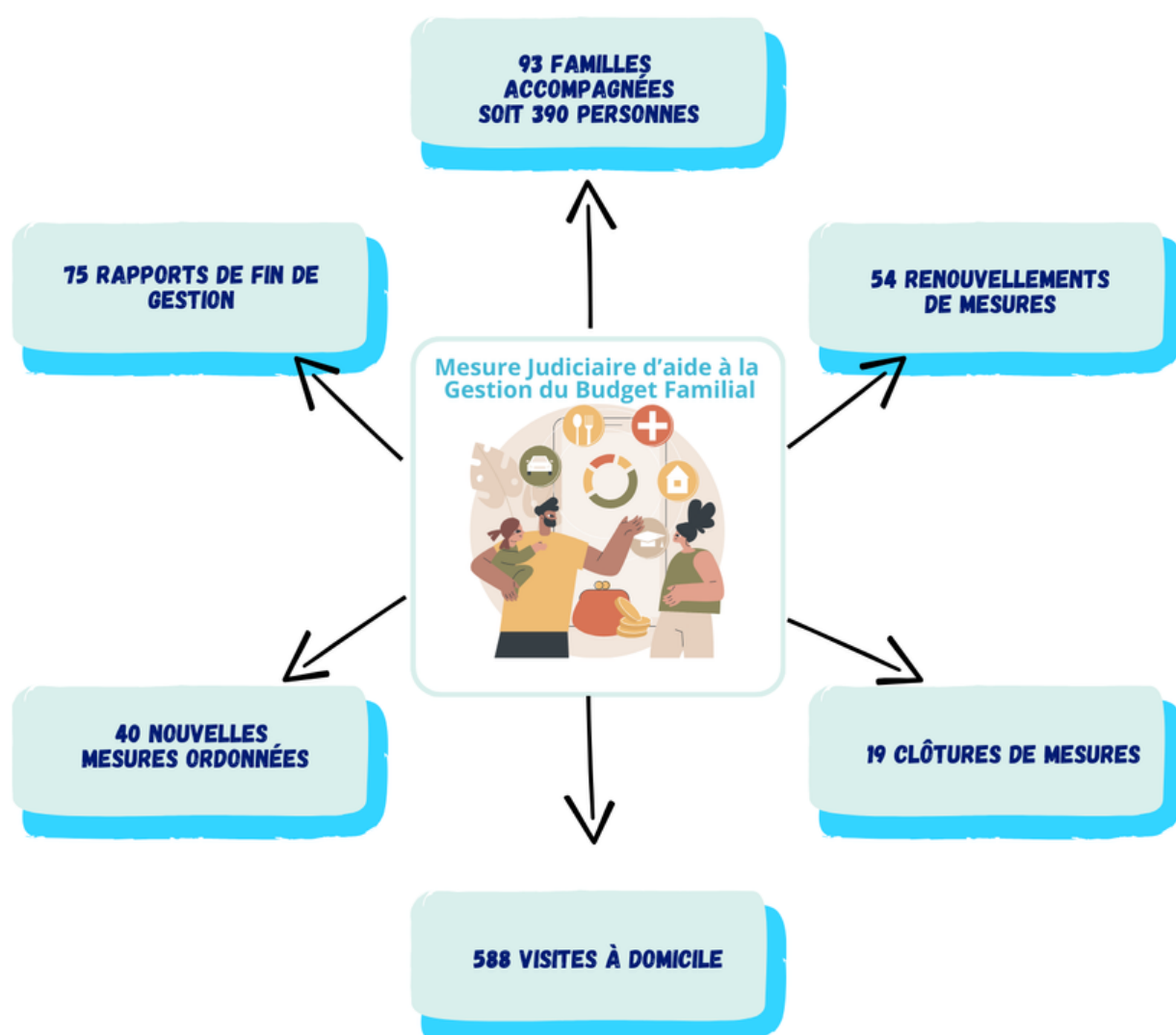
CIRCUIT DE PRISE EN CHARGE AU SEIN DU SERVICE AEMO



MESURE JUDICIAIRE D'AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

Ce service met en œuvre les **interventions des délégués aux prestations Familiales** pour l'ensemble du Loiret.

Le Délégué aux Prestations Familiales (DPF) exerce une action éducative visant à rétablir les conditions et les compétences nécessaires pour une gestion autonome des prestations. Cette mesure fait partie de la protection de l'enfance. Le rythme d'accompagnement est soutenu avec un minimum d'une visite par mois. La contractualisation par un Document Individuel de Prise En Charge (DIPEC) permet de fixer le cadre des interventions et des objectifs de court et moyen terme. Les professionnels interviennent sur tout le territoire départemental afin d'être au plus près des usagers et des partenaires.



Evolution des nouvelles désignations



40 nouvelles mesures ont été ordonnées cette année : les actions de communication sur la plus-value de la MJAGBF déployées depuis 2 ans ont permis que les services partenaires se saisissent à nouveau de cette mesure au bénéfice des familles en matière d'assistance éducative.

19 mesures ont été clôturées cette année.

Mesure connexes à la MJAGBF

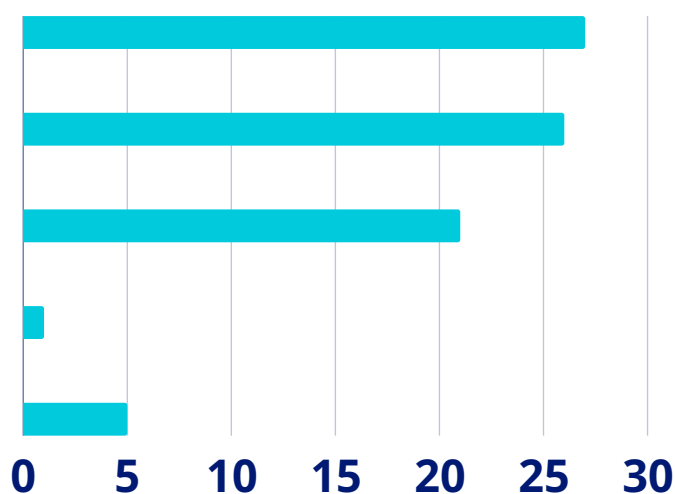
Placement judiciaire à domicile

Placement judiciaire en ETS

AEMO

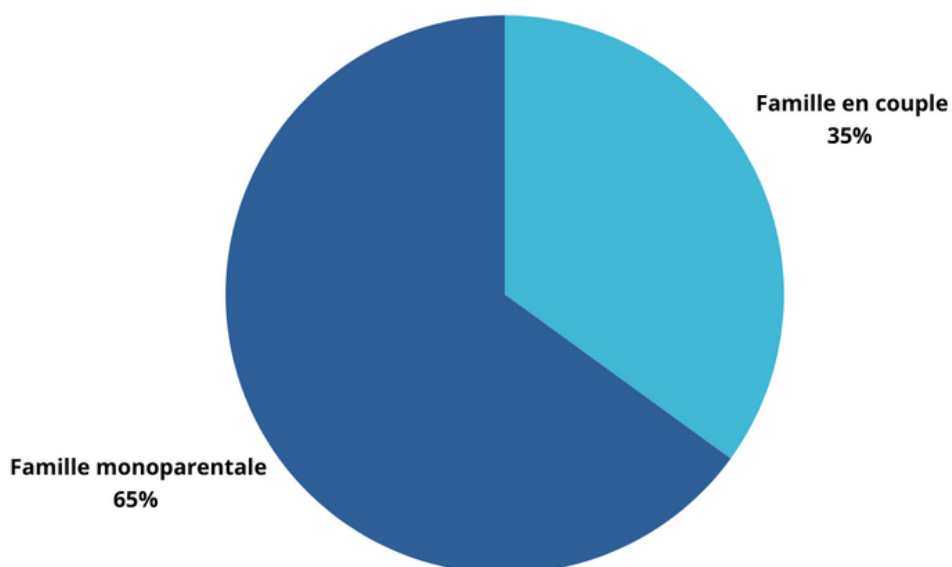
MJIE

AED



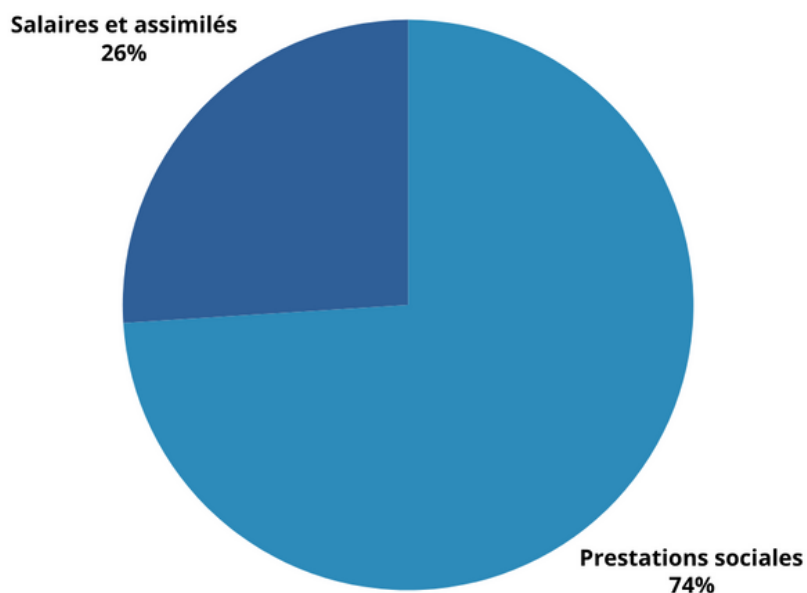
LES BÉNÉFICIAIRES

Situation Familiale



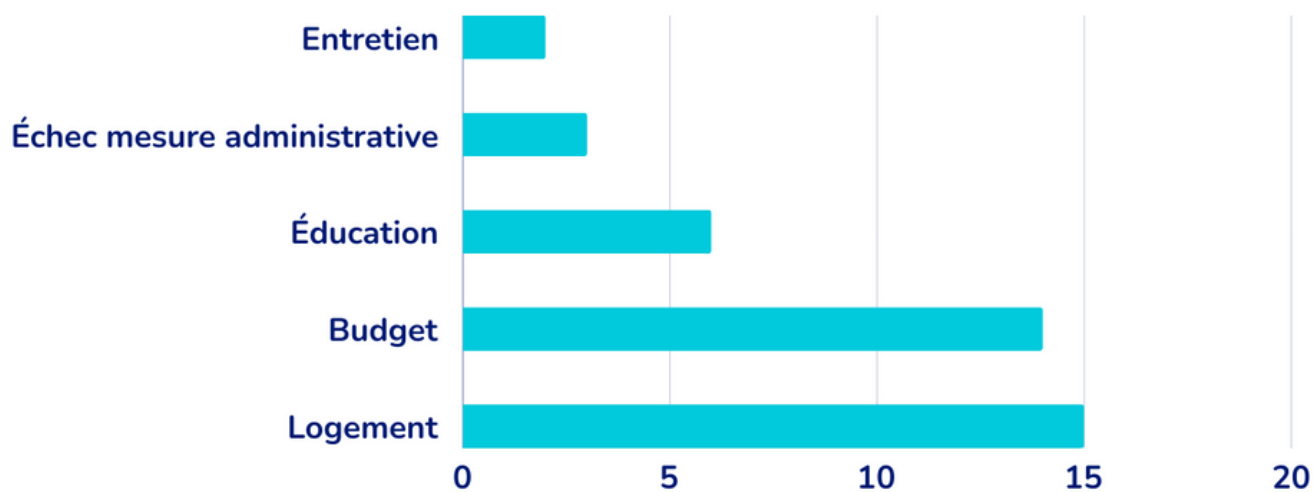
Le nombre moyen d'enfants par famille accompagnée est de 2,8 ; soit 264 enfants bénéficiaires de l'accompagnement des professionnels du service MJAGBF en 2023.

Nature des ressources principales



Pour 74% des familles accompagnées, les ressources principales du foyer sont constituées de prestations sociales et familiales.

Motif principal d'ouverture de mesure



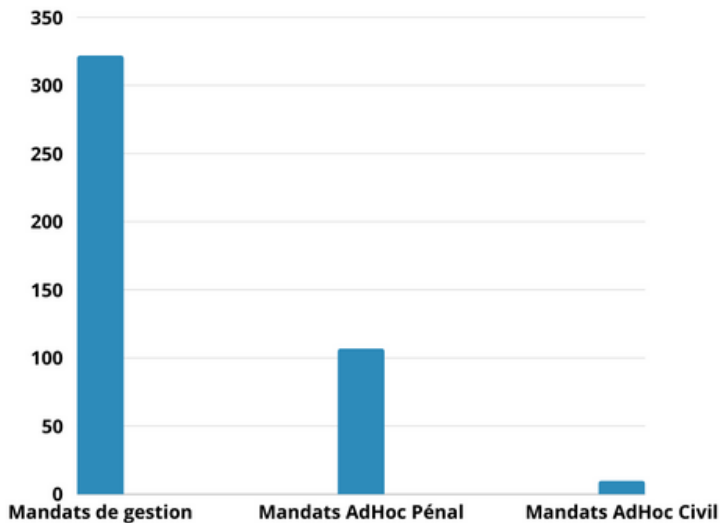
PARTENAIRES :



ADMINISTRATION AD'HOC POUR MINEURS

Le code de procédure pénale (art. 706-50) prévoit que le procureur de la République ou le juge d'instruction, saisi de faits commis volontairement à l'encontre d'un mineur, **désigne un administrateur ad hoc lorsque la protection des intérêts de celui-ci n'est pas complètement assurée par ses représentants légaux** ou par l'un d'entre eux.

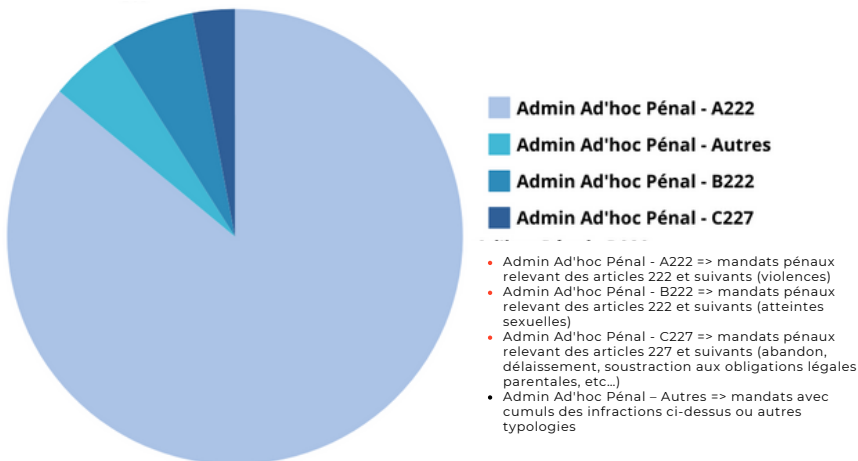
L'administrateur ad hoc assure la protection des intérêts du mineur et exerce, s'il y a lieu, au nom de celui-ci les droits reconnus à la partie civile. Les magistrats (Procureur, Juge d'Instruction, Juge pour Enfants) peuvent désigner l'Udaf à administrateur ad hoc à divers stades des procédures, afin de garantir cette représentation dans le cadre précis de l'affaire citée.



439 mandats d'administration ad hoc sont exercés dont 322 mandats en gestion des dommages et intérêts alloués

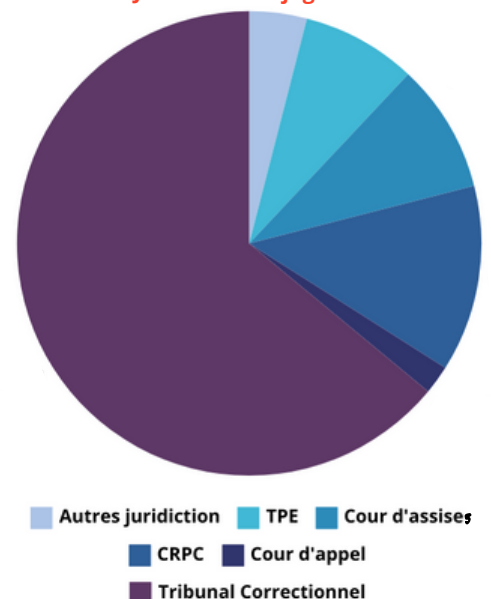
65 nouvelles désignations
56 clôtures de mandats

Typologie des violences subies
Mineurs victimes

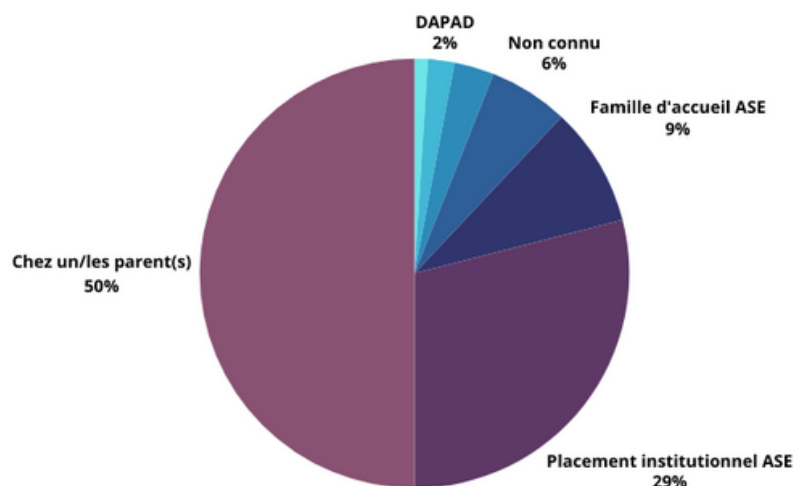


38

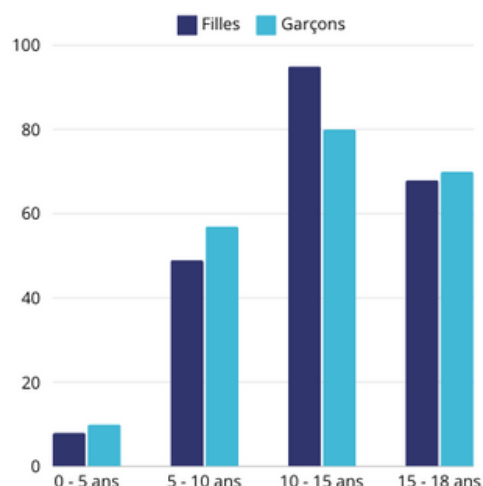
Juridiction de jugement



Lieux de vie des mineurs et typologies de placement auprès de l'ASE (tous mandats confondus)



Mandats Ad'hoc - Répartition par âge et par sexe (tous mandats confondus)

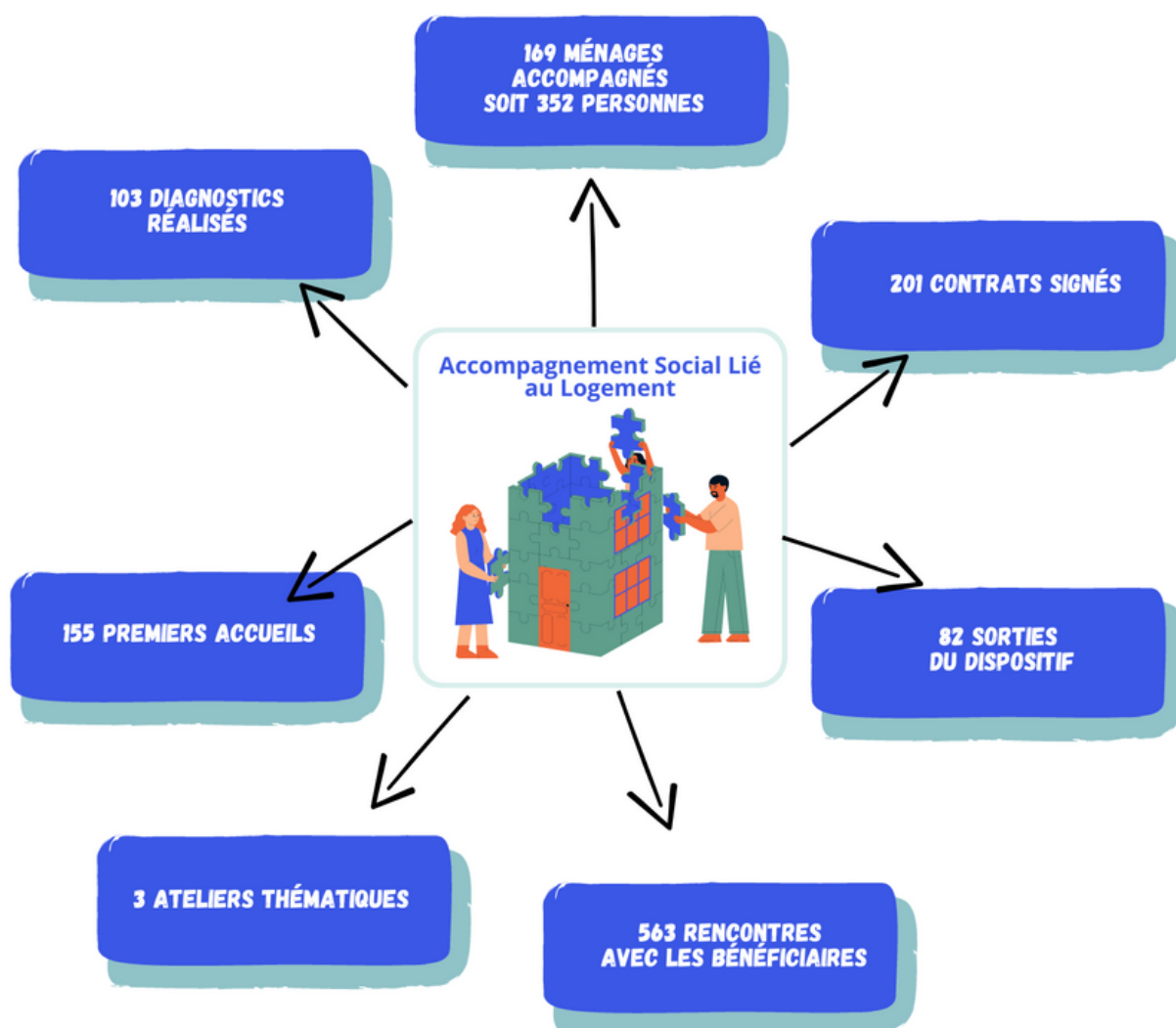


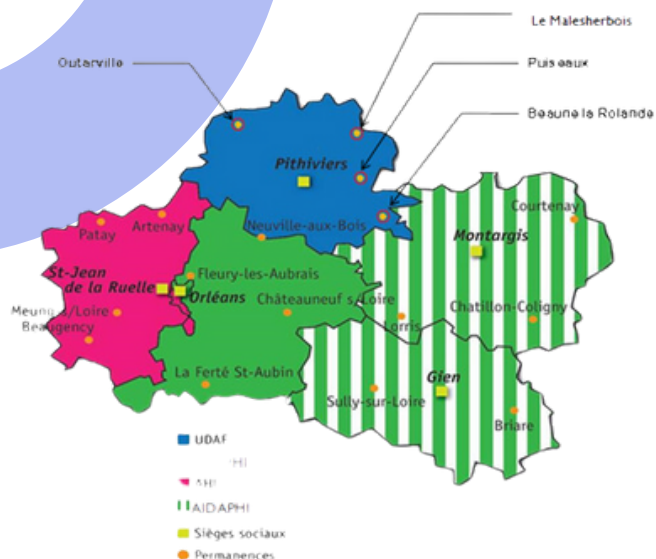
PARTENAIRES :

Partenariats
Les avocats nommés pour la représentation des mineurs
·La CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes), les services d'Aide Sociale à l'Enfance et des pôles de préventions et de protection des Equipes pluridisciplinaires du Conseil Départemental et les assistants familiaux
·L'UAPED - UMJ (Unité d'Accueil Pédiatrique Enfance en Danger - Unité Médico-Judiciaire) du Centre Hospitalier Universitaire, les médecins experts, psychologues et autres professionnels du champ médico-légal qui contribuent à l'évaluation et l'analyse de l'état des jeunes victimes, de leurs dommages et de leurs perspectives de dépassement des situations subies
·Les brigades et services de gendarmerie, dans les liens inhérents aux enquêtes préliminaires et instructions par exemple.
·Les magistrats des différentes cours concernées qui sont à même de solliciter notre expertise particulière, en fonction des situations et lors des audiences dédiées.

ESPACE RESSOURCE LOGEMENT

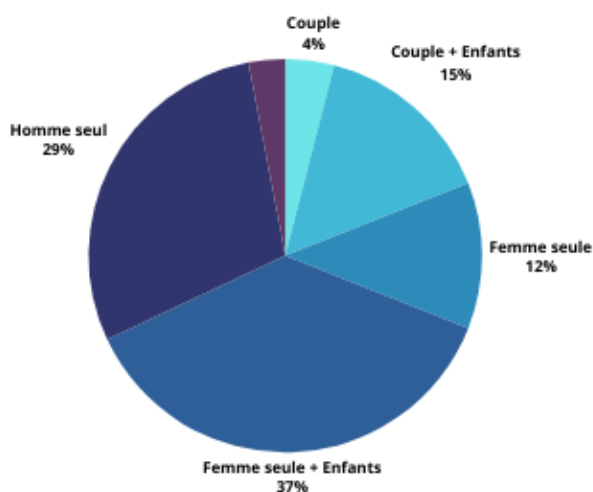
L'Espace Ressource Logement constitue une **plateforme d'accompagnement social lié au logement** : accueil, diagnostic, appuis individualisés et ateliers collectifs. Cette prestation est financée dans le cadre du Fonds Unifié Logement (FUL), dispositif géré et financé par le Conseil Départemental en partenariat avec des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale du Département, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, les bailleurs sociaux, des fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphone.





En fonction des demandes et du manque de mobilité des usagers, une **permanence de proximité sur rendez-vous** peut être organisée.

Composition familiale

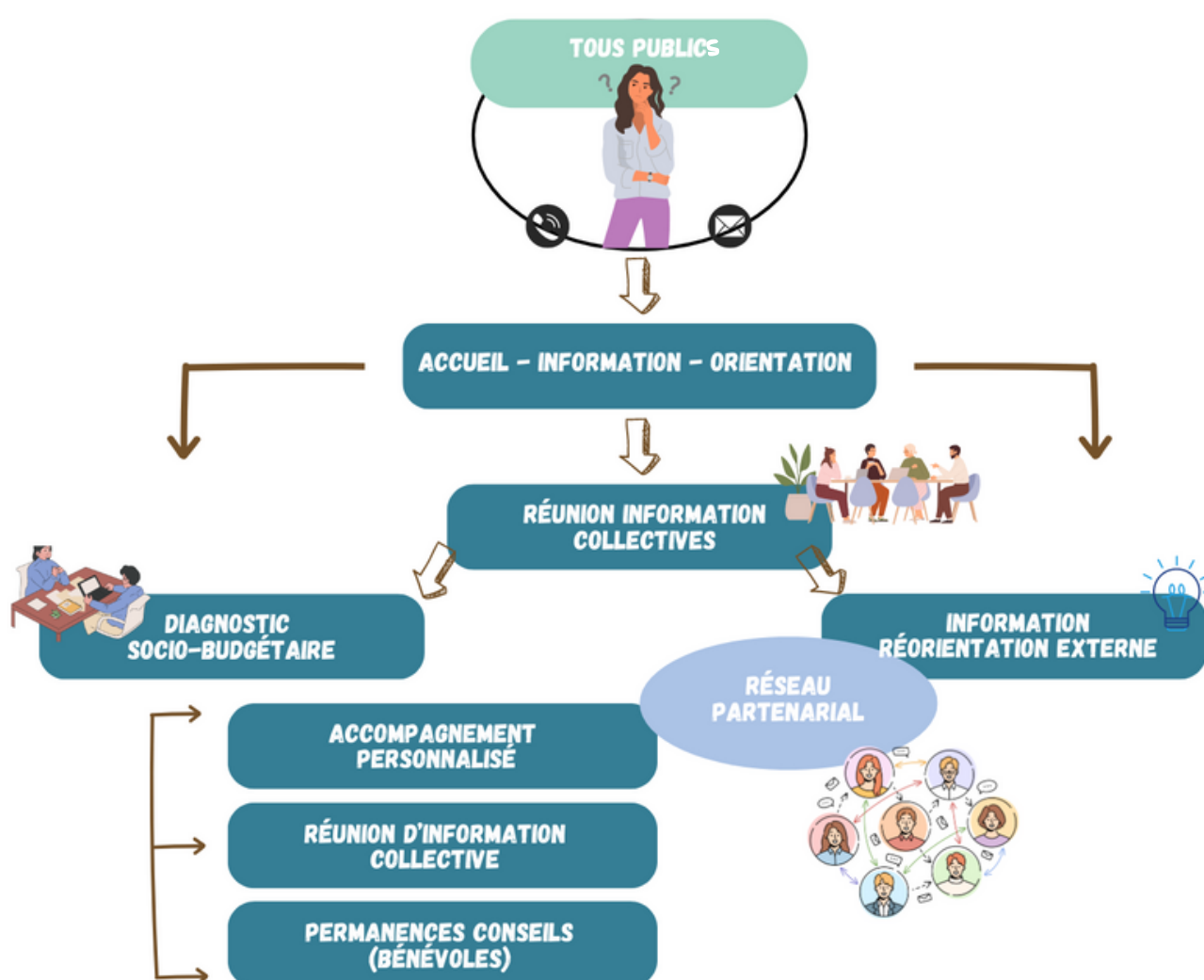


COORDINATION ET PARTENARIAT



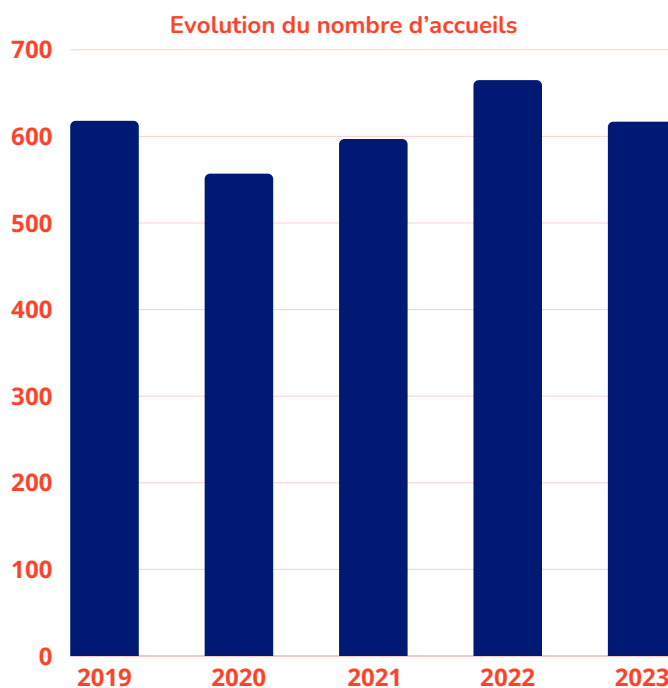
ESPACE INFO FAMILLE

L'Espace Info Famille (EIF) est un service d'informations, d'orientations et de conseils sur tous les domaines de la vie familiale. Un accueil est proposé lors de deux permanences téléphoniques hebdomadaires, pour une orientation ciblée vers les diverses actions de soutien et de conseil à destination de tous publics.



617

personnes ont sollicité l'Espace Info Famille de l'Udaf du Loiret sur l'année 2023

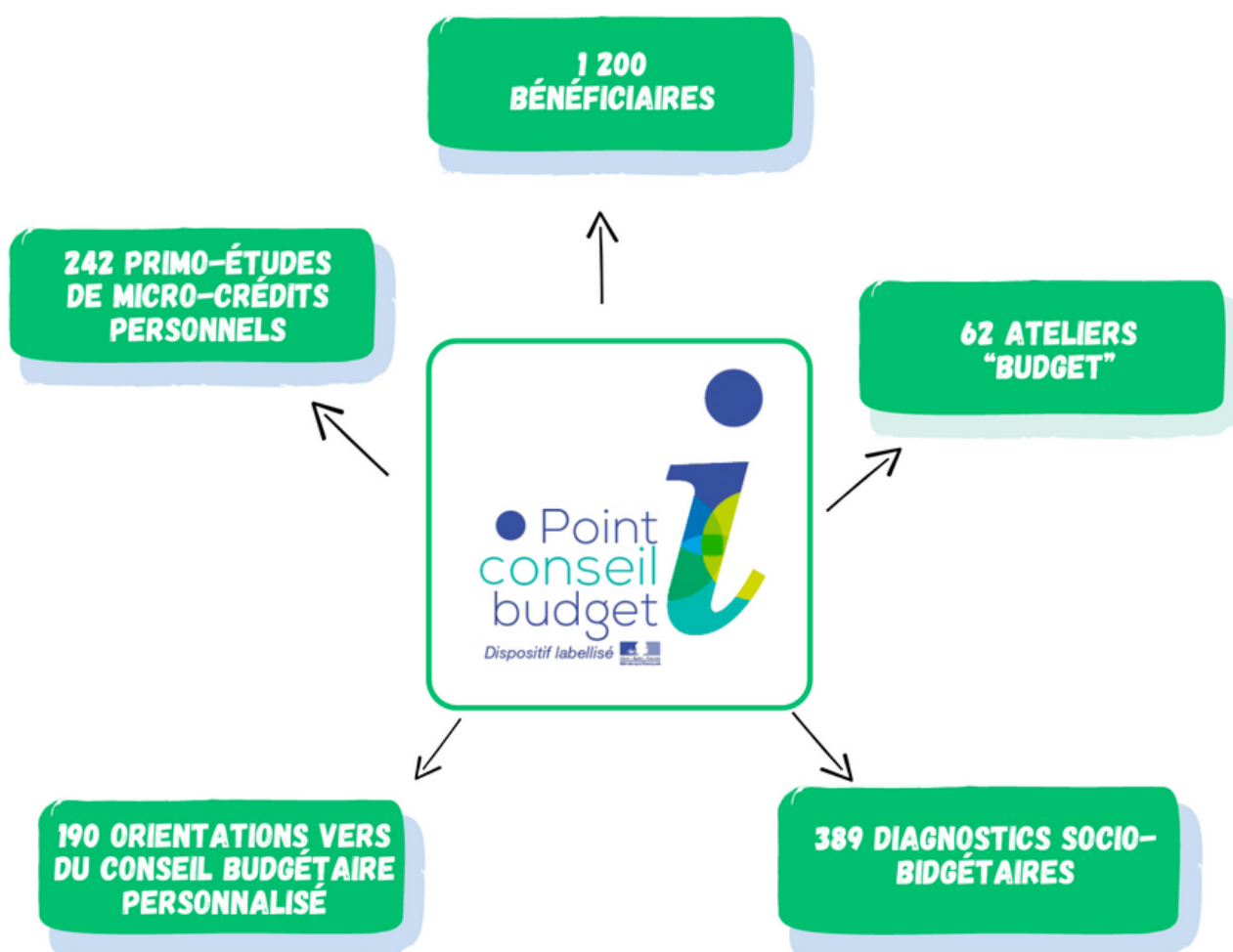


Sur les 617 personnes qui ont sollicité l'Espace Info Familles depuis le 1er janvier 2023, 92% ont été orientées vers un entretien diagnostic socio budgétaire personnalisé réalisé par les professionnels du service.

POINT CONSEIL BUDGET

Le Point Conseil Budget est un service d'accompagnement budgétaire ouvert à tous.

Les conseils sont confidentiels, personnalisés et gratuits pour les personnes accompagnées. L'objectif est de prévenir et de traiter les difficultés financières : la prévention du surendettement est au cœur des missions des Points Conseil Budget. Il s'agit d'intervenir le plus en amont possible pour prévenir les difficultés financières, et accompagner les bénéficiaires dans une restauration de leur solvabilité dès lors que les impayés et/ou les crédits s'accumulent.



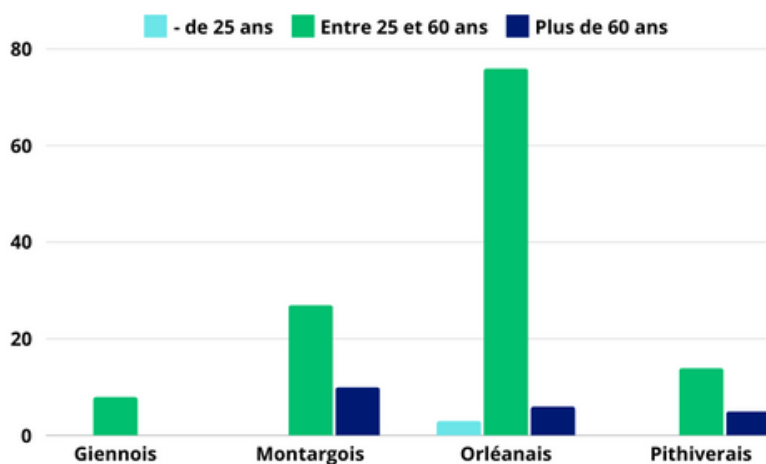
62 ateliers collectifs réalisés auprès de 410 personnes participantes dont 193 jeunes de 16 à 26 ans

190 ménages ont été orientés vers nos prestations de conseil budgétaire personnalisé, dont 76 dans le cadre de nos conventions de partenariat et 114 par saisine directe de la plateforme Espace Info Famille

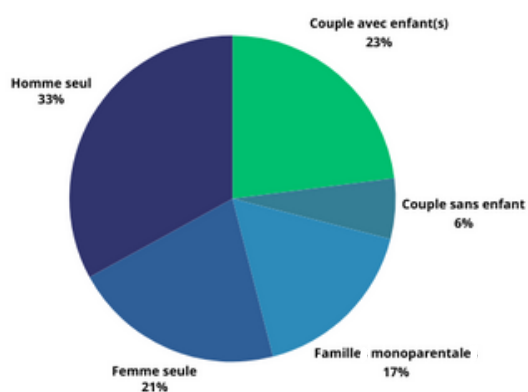
542

ENTRETIENS

Pour 113 situations, l'accompagnement a pris fin en 2023.
La durée moyenne d'un accompagnement est de 5,9 mois (3,83 en 2022).

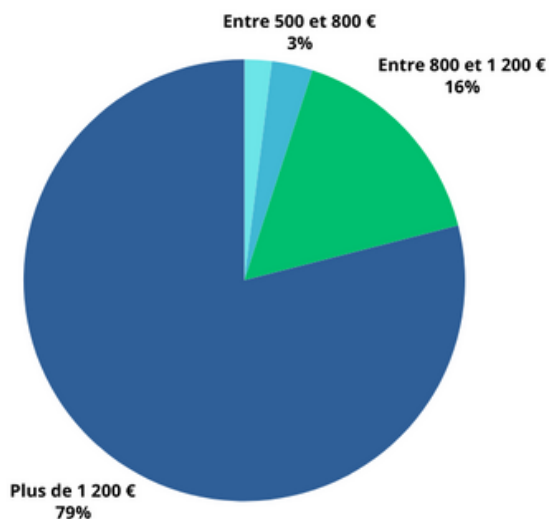


Situation familiale



ACTIVITÉ ET RESSOURCES :

Montant des ressources

PARTENAIRES ET SERVICES ORIENTEURS
SUIVIS INDIVIDUELS :

Les travailleurs sociaux du département
La CAF
Les municipalités et communautés de communes
La Banque de France (Surendettement)
Les banques
Pôle emploi

MICRO-CREDIT PERSONNEL

L'Udaf du Loiret propose une **plateforme départementale pour le microcrédit personnel**. Ce dispositif peut apporter une réponse permettant de favoriser l'insertion sociale et/ou la réinsertion professionnelle de ses bénéficiaires. Dispositif d'inclusion bancaire pour des publics exclus du système bancaire classique, des prêts d'un montant allant de 300 à 3000 euros, remboursables entre 6 et 36 mois sur un taux d'intérêt attractif, peuvent permettre à ces personnes de s'équiper, de financer des projets mobilité, de participer à un projet lié au logement ou de financer des formations professionnelles, des équipements destinés à l'emploi...

320

personnes ont sollicité la plateforme Micro-Crédit Personnel

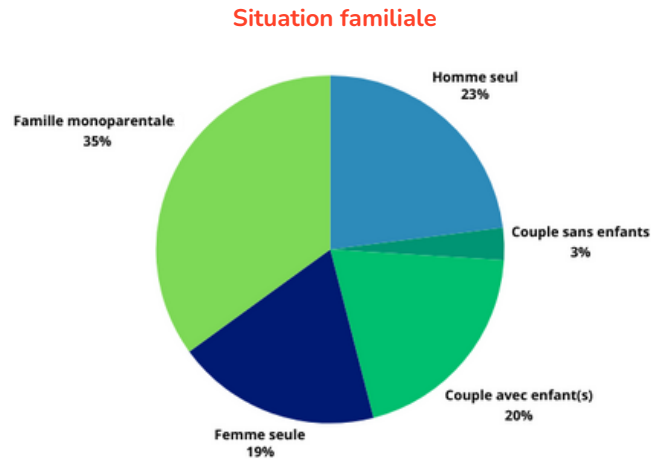
242

entretiens diagnostics réalisés en 2023

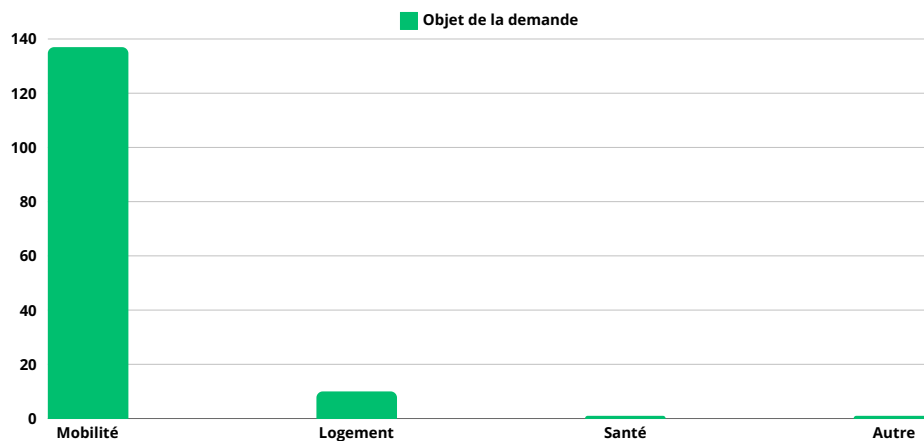
- **171 entretiens d'étude de dossiers** menés à réception des éléments justificatifs nécessaires à l'instruction de la demande.
- **77 dossiers complets présentés aux organismes bancaires partenaires**
- **49 dossiers traités par les 4 organismes bancaires** partenaires du Micro-Crédit Personnel, selon leurs demandes de pièces et informations complémentaires sollicitées par les banques sur les dossiers.
- **28 octrois et 21 refus de la part des banques**
- 84 dossiers sont en cours d'instruction au 31 décembre de l'année, dont 6 en attente de décision de l'organisme bancaire.

BÉNÉFICIAIRES

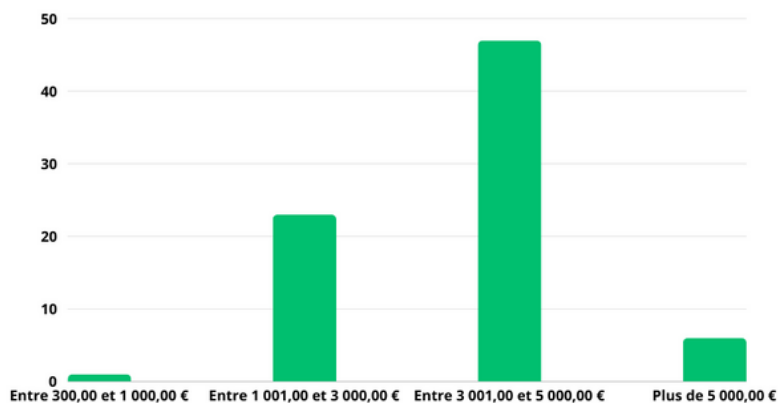
MICRO-CRÉDIT PERSONNEL - POPULATION ACCOMPAGNÉE :



MICRO-CRÉDIT PERSONNEL - TYPOLOGIE DES DEMANDES :



Montants sollicités



Dans 58% des cas, les ménages choisissent de souscrire auprès de CREASOL, malgré le taux d'intérêt le plus conséquent des partenaires bancaires impliqués. La moyenne des montants sollicités est de 4212,00 €.

INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

Le service propose une information et un soutien à toutes personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection confiée par le juge. Cette action permet d'appréhender cette future mission de manière sereine et de la remplir dans les meilleures conditions. Il s'adresse aussi aux professionnels et personnes bénévoles en lien avec des personnes protégées ou à protéger.

165

personnes ont bénéficié du service d'Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF) cette année, dont **109** en amont de la mesure et **56** en cours d'exercice

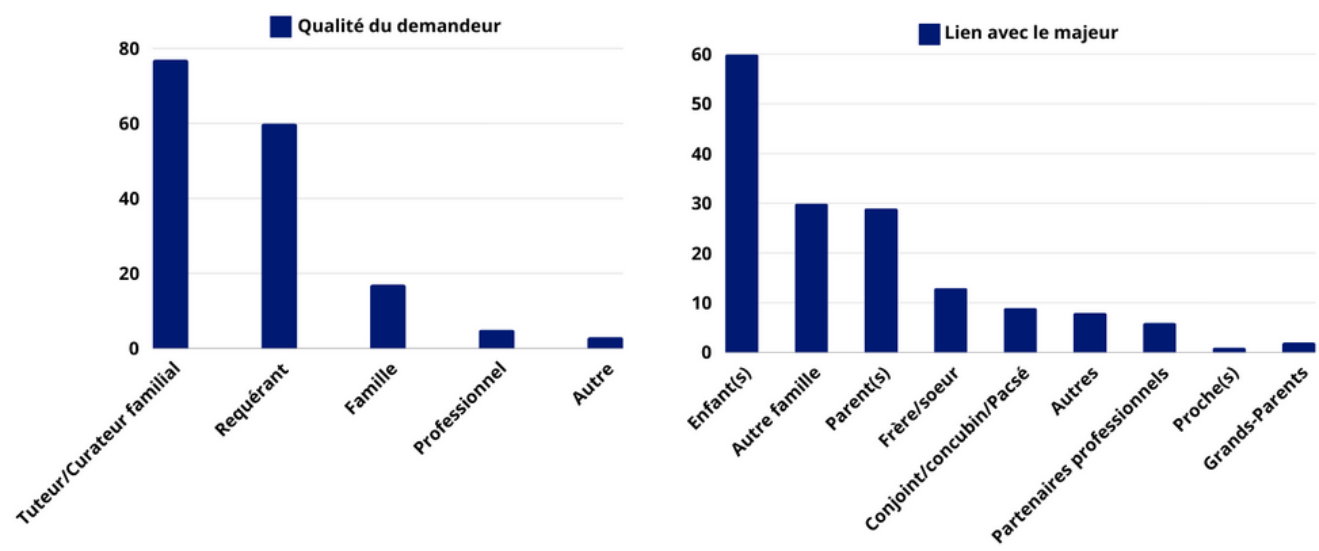
240

entretiens ont été réalisés cette année, dont **36** entretiens physiques personnalisés

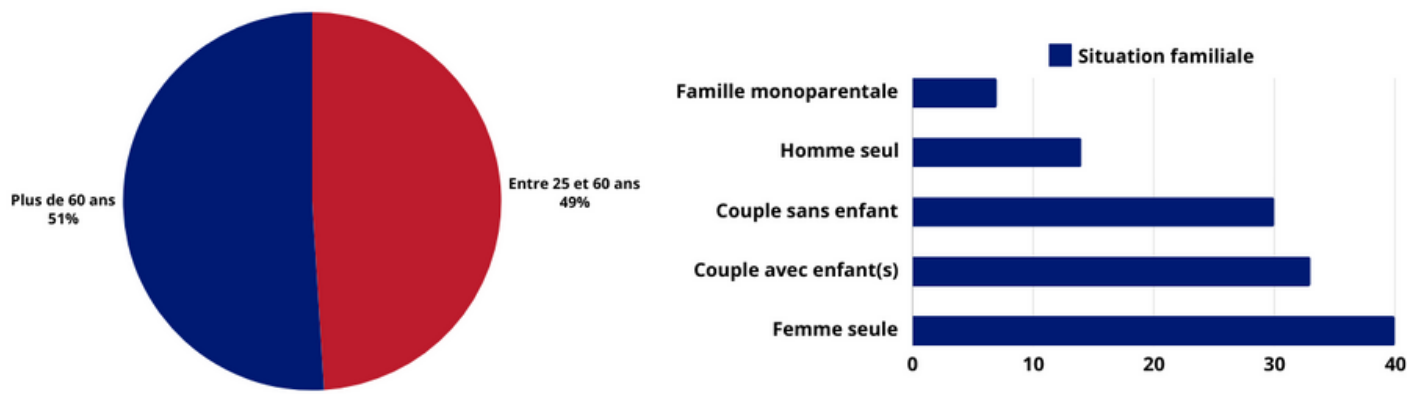
14 RÉUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVES
PARTICIPATION DE 200 PERSONNES

Les thématiques les plus sollicitées en amont d'une mesure concernent les **informations relatives aux différents régimes de protection, aux modalités d'ouverture d'une mesure et aux rôles et obligations du tuteur ou du curateur.** Comme observé les années précédentes, les questions posées en cours de mesure portaient principalement sur les **obligations réglementaires liées aux mandats, la gestion financière et budgétaire.**

BÉNÉFICIAIRES



Tranches d'âge

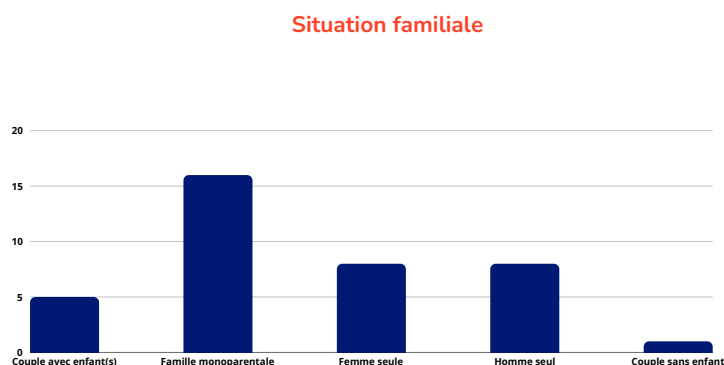
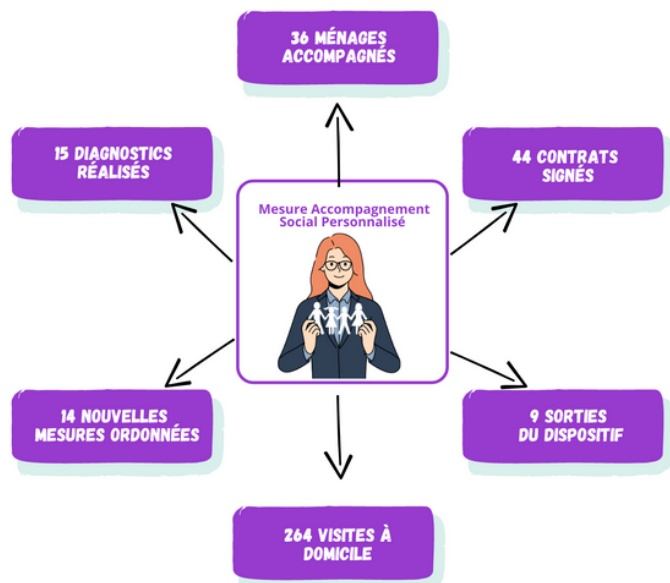


MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉE RENFORCÉE

Le Conseil Départemental du Loiret a délégué à l'Udaf 45 la **mise en place des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisée avec gestion financière des prestations sociales**. Cette mesure prend la forme d'un contrat tripartite (Conseil Départemental, bénéficiaire et Udaf 45) avec des engagements réciproques. De l'action éducative budgétaire à la maîtrise de l'environnement, en passant par le surendettement, le classement administratif, l'accès aux soins, ou encore l'insertion professionnelle, l'accompagnement est pluriel.

LA MASP 2

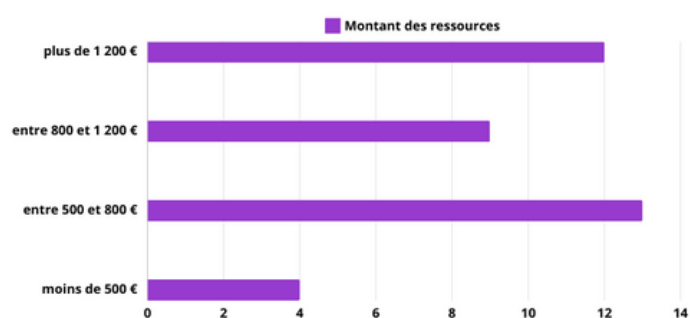
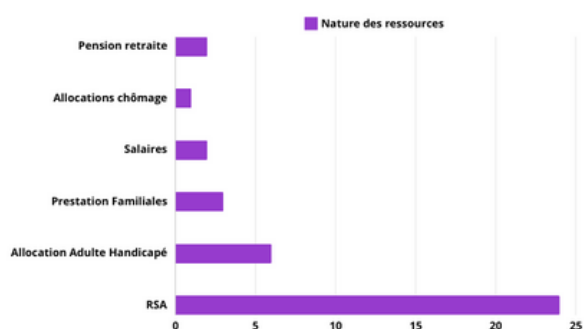
La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée « Renforcée », ou MASP 2, est ouverte à toute personne percevant des prestations sociales, et dont « la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources » (CASF, art.-L271-1). Les demandes sont formulées par les bénéficiaires auprès du Conseil Départemental : ces demandeurs sont accompagnés dans leur démarche par un service social, le plus souvent à l'origine de l'orientation vers le dispositif.



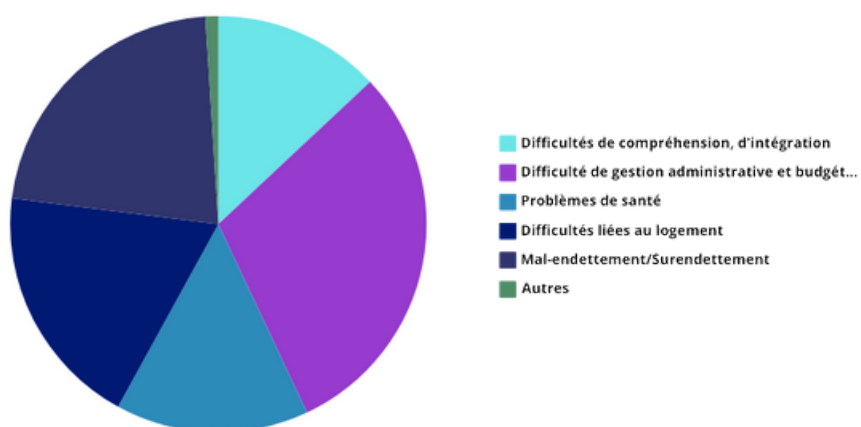
73% des personnes accompagnées ont plus de 40 ans.

La hausse des familles monoparentales reste tout à fait observable, comme depuis ces dernières années (jusqu'en 2019 les hommes isolés étaient majoritaires). 55% des situations concernent des femmes isolées, avec ou sans enfant.

NATURE ET MONTANT DES RESSOURCES - PRESTATIONS GÉRÉES



ORIGINE DES DIFFICULTÉS



PARTENARIAT



LES CHIFFRES CLÉS DE L'UDAF 45

190 000 familles

110 représentations familiales

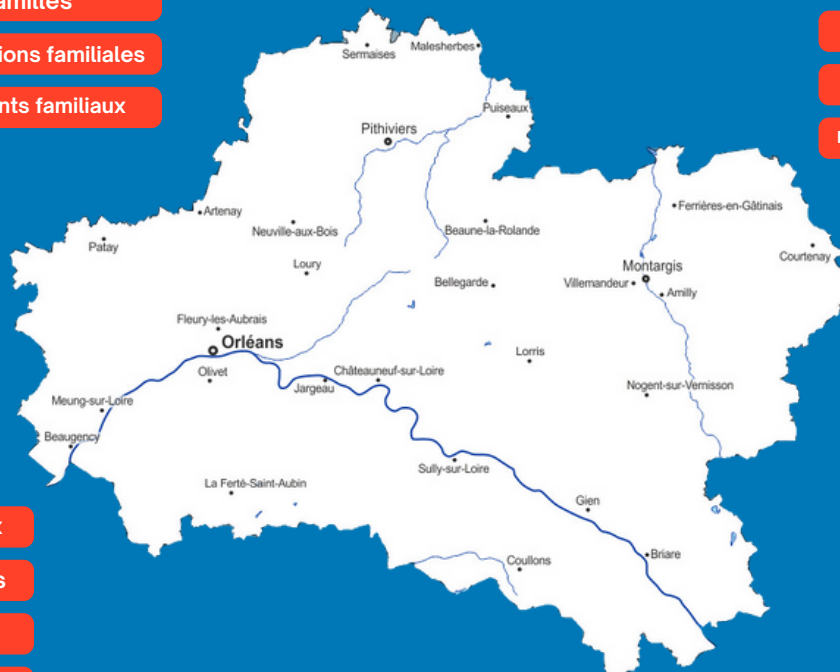
80 représentants familiaux

125 salariés

Plus de 2 000 majeurs protégés
bénéficiaires

Près de 1 000 mineurs bénéficiaires

Plus de 1 000 personnes accompagnées



21 mouvements familiaux

84 associations membres

9 membres associés

5 360 familles adhérentes

Union départementale des associations familiales du Loiret

2 Rue Jean-Philippe Rameau
CS 75719
45057 Orléans Cedex 01

 02 38 71 99 99

 udafloiret@udaf45.fr

 www.udaf45.com

    [udaf45](https://www.instagram.com/udaf45)

